



Ecole des Hautes Etudes
Commerciales.
Cote Viger et St-Hubert

PREMIER COURANT



fondé en 1887

MONTREAL, vendredi 11 janvier 1918

Vol. XXXI No 2



BEURRE D'ERABLE

La vente du Beurre d'Erable de Small est considérable et remplace rapidement celle du Beurre de Ferme et de l'Oleo Margarine.

Il peut se détailler à 16c. N'oubliez pas, en donnant votre commande d'insister pour obtenir le beurre de Small; il est fait d'après la Formule d'Origine, Secrète et Exclusive, possède une texture crémeuse qui ne peut être obtenue par aucune autre Formule, ne se cristallise ni ne tourne en mélasse.

CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE GROS

SMALL'S LIMITED

Raffinerie de Sirop—101 Rue Parthenais Montréal (P.Q.)



Dans tout commerce

Il y a un grand nombre d'articles qui, à certaines saisons, ne se vendent pas et le marchand se creuse la tête pour trouver le moyen de s'en débarrasser coûte que coûte. C'est un fait qui ne se produit jamais avec les

Essences culinaires de Jonas.

Elles ne connaissent pas de morte-saison. Printemps, Été, Automne et Hiver, la ménagère demande les Essences de Jonas. Avez-vous beaucoup d'articles dans votre magasin qui se vendent avec si peu de peine? C'est pourquoi votre intérêt est de ne jamais manquer d'avoir en stock les

Essences culinaires de Jonas.

Manufacturées par

HENRI JONAS & CIE., MONTREAL.



Un article de saison

est un article à ne pas négliger. Si vous mettez bien en évidence dans votre magasin ou dans votre vitrine l'article du jour, votre clientèle pensera à l'acheter. Y-a-t-il un article qui soit plus de saison que le

Vernis Militaire de Jonas?

Par les temps de pluie ou de neige qui ternissent rapidement les chaussures, il n'a pas son pareil pour l'entretien des chaussures en cuir. Si vous voulez offrir à vos clients un Vernis qui donne un brillant solide à la chaussure sans l'endommager, offrez-lui, en toute confiance, le

Vernis Militaire de Jonas.

HENRI JONAS & CIE

FABRICANTS

Maison Fondée en 1870

173 à 177, RUE ST-PAUL, OUEST,

MONTREAL.





ÉCOLE des HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

—de—

MONTREAL
BIBLIOTHEQUE

POUR REPAS NOURRISSANTS

Vos clients trouveront dans les Fèves au Lard Simcoe un excellent succédané de la viande pour les mardi et vendredi. Un plat de ces fèves contient autant de valeur alimentaire que la plupart des viandes. Faites cette suggestion à vos clients et poussez ainsi vos ventes de

Fèves au Lard Marque Simcoe

(AVEC SAUCE TOMATES)

Chaque boîte vendue en fait vendre une autre.

Dominion Canners, Limited
HAMILTON (Canada)



PRIX COURANT

Dans la liste qui suit sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées au caractère noir, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants ou manufacturiers eux-mêmes.

WALTER BAKER & CO., LTD.

Chocolat Premium, pains de ¼ livre et de ½ livre, boîte de 12 livres, par livre0.37

Breakfast Cocoa, boîtes de 1-5, ¼, ½, 1 et 5 livres0.41

Chocolat sucré, Caracas, ¼ et ½ de liv., boîtes de 6 liv.0.33

Caracas Tablets Cartons de 5c, 40 cartons par boîte, la boîte1.35

Caracas Tablets, cartons de 5c, 20 cartons par boîte, la boîte0.70

Caracas Assortis 33 paquets par boîte, la boîte1.20

Chocolat sucré, "Diamond", pain de 1-16 de livre, boîtes de 6 livres, la livre0.26

Chocolat sucré Cinquième, pains de 1-5 de livre, boîtes de 6 livres, la livre0.25

Cacao Falcon (pour soda chaud et froid) boîtes de 1, 4 et 10 livres, la livre0.36

Les prix ci-dessus sont F.O.B. Montréal.



REGISTERED TRADE-MARK

BRODIE & HARVIE, LIMITED

Farines préparées de Brodie. La doz. "XXX" (Etiquette rouge) paquets de 3 livres2.75
Paquets de 6 livres5.40
Superb, paquets de 3 livres2.60
Paquets de 6 livres5.10
Crescent, paquets de 3 livres2.65
Paquets de 6 livres5.20
Buckwheat, paquets de 1½ livres1.75
— — — 3 livres.
— — — 6 livres.

Griddle.Cake, paquets de 3 liv.
Paquets de 5 livres
Pancake, paquets de 1½ livre
Avoine roulée Perfection, la douzaine de paquets0.00
Pancake, paquets de 1½ livre.

Les caisses contenant 12 paquets de 6 livres ou de 2 douzaines de 3 livres, à 20 cents chaque.

La pleine valeur est remboursée pour caisses retournées complètes et en bon état seulement.

Pour les cartons contenant ½ douzaine de paquets de 6 livres, ou 1 douzaine de paquets de 3 livres, pas de frais.

Condition: argent comptant.

W. CLARK, LIMITED, Montréal.

Conserves	La doz.
Corned Beef Compressé	½s. 2.90
— — — — —	1s. 4.25
— — — — —	2s 9.00
— — — — —	6s. 34.75
— — — — —	14s. 75.00

Roast — — — — — ½s. 2.90
— — — — — 1s. 4.00
— — — — — 2s. 8.85
— — — — — 6s. 34.75
Boeuf bouilli 1s. 4.00
— — — — — 2s. 8.85
— — — — — 4s. 34.75
Veau en gelée ½s. 2.90
— — — — — 1s. 4.25

Fèves au lard, Sauce Chili, éti-
quettes rouge et dorée, caisse de
66 livres, 4 douzaines à la caisse,
la douzaine0.95
do, 43 livres, 4 douzaines, la doz. 1.25
do, grosses boîtes, 42 livres, 2 dou-
zaines, la douzaine2.00
do, boîtes plates, 51 livres, 2 dou-
zaines, la douzaine2.90
— à la Végétarienne, avec sauce
tomates, boîtes de 42 livres.2.00



— au lard, grandeur 1½
Sauce Chili, la douzaine1.85
— Tomates, la douzaine1.85
Sans sauce la douzaine1.60
Pieds de cochons sans os 1s. 3.50
— — — — — 2s 8.50
Boeuf fumé en tranches, boîtes de
ferblanc ½s. 2.35
— — — de ferblanc . . . 1s. 3.35
— — — pots en verre . . 1s. 3.50

Recommandez le Soda "Cow Brand" à la Ménagère



que ce soit une ménagère depuis nombre de lunes ou de quelques lunes seulement, elle appréciera la qualité fiable absolue de ce fameux soda. Il est pur, de grande force et est le grand favori des cuisinières partout.

Emmagasinez-en—Votre marchand en gros en a.

CHURCH & DWIGHT
LIMITED
Manufacturiers
MONTREAL



Nouvelle forme ajustée

Claridge et Falcon

SEMBLABLES AUX
FAUX-COLS
ARROW

Sinon que le FALCON a les pointes carrées et que le CLARIDGE a "les coins arrondis".—Tous deux très élégants, très bons de qualité et confortables à porter.

\$1.35 la douzaine

Cluett, Peabody & Co., Inc., Fabricants, Montréal

FORTE DEMANDE POUR LES DEUX



La saison des Bourrures pour Colliers de chevaux est arrivée. Les propriétaires de chevaux prennent de grandes précautions, car les chevaux ont trop de valeur pour qu'on les néglige.

Les Bourrures à Collier Marque Tapatco sont d'une grande durabilité et ont des caractéristiques exclusives brevetées qui constituent une grande amélioration sur les bourrures ordinaires de fatigue.

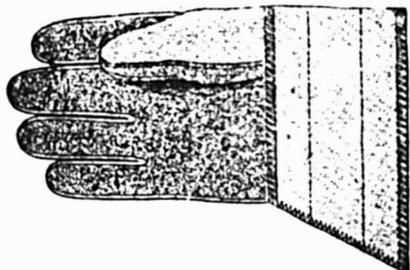
Donnez à vos clients le mieux qui puissent procurer l'argent et l'expérience en leur offrant les colliers de chevaux marque Tapatco.

Les Gants de Coton

sont en grande demande à cette époque de l'année et surtout cette année vu l'enfrain avec lequel les gens entrent dans la grande campagne de Production.

Les gants de coton Tapatco obtiennent invariablement les ventes—leur qualité est de confiance, leur apparence nette et ils durent longtemps. Mettez en évidence la marque Tapatco et obtenez immédiatement un bon bénéfice et une clientèle pour l'avenir.

Elles sont de couleur Brune ou Blanche ou Vieil or Massif avec bord en foudre rouge. Largeurs: 10", 11" ou 12" et dimensions de 18" à 25".



Faits avec poignets et gantelet tricotés ou à bande, Pe-santour légère, moyenne ou élevée. Gants et mitaines Jersey de couleur Oxford, Tan et Ardoise. Nous fabri- quons aussi un gant avec intérieur en cuir "leatherette" qui triomphe partout.

The American Pad & Textile Co.

CHATHAM (ONT.)



The Canadian Salt Without a Fault (LE SEL CANADIEN SANS DEFAUT)

Si vous voulez persuader une cliente du fait qu'un autre article quelconque de votre magasin est pur, vous ne pouvez faire une plus saisissante comparaison que de dire: "il est aussi pur que du Sel Windsor."

Le Sel Windsor a probablement été employé dans sa maison depuis des années.



THE CANADIAN SALT CO, LIMITED

Fait au Canada

The Canadian Salt Co. Limited

— — — en verre	1/2s.	2.75
— — — en verre	1/4s.	1.75
Langue, jambon et pâté de veau	1/2s.	1.95
Jambon et pâté de veau	1/2s.	1.95
Vielandes en pots épicées, boîtes en ferblanc, boeuf, jambon, langue veau gibier	1/4s.	0.65
— — — en ferblanc, boeuf, jambon, langue, veau, gibier	1/4s.	1.30
— — — de verre, poulet, jambon, langue	1/4s.	
Langues	1/2s.	
— — —	1s.	
— de boeuf, boîtes en fer-blanc	1/2s.	3.75
— — —	1s.	7.50
— — —	1 1/2s.	12.00
— — —	2s.	15.50
— en pots de verre	1s.	
— de boeuf pots de verre,	size 1 1/2	
— — —	2s.	
Viande hachée en "tins" cache-tées hermétiquement	1s.	2.70

Viande hachée.	
En seaux de 25 livres	0.17
En cuves, 50 livres	0.17
Sous verre	3.25

KETCHUP AUX TOMATES

Bouteilles,	
— 56" 16 —	3.50

BEURRE DE PEANUT

Beurre de Peanut, 16" — 1/4 — 2	1.22
— — — 24" — 1/4 — 2	1.70
— — — 17" — 1 — 1	2.25

Boîtes carrées	
Seaux 24 livres	0.24
— 10 —	0.25
— 5 —	0.27

Clark's Fluid Beef Cordial, bouteilles de 20 onces, 1 douzaine par caisse, la douzaine 10.00

Fèves au lard, sauce tomate, étiquette bleue, caisse de 66 livres, 4 douzaines à la caisse, la douzaine 0.95

do., 42 liv., 4 douz., la douz. 1.25

Clark Fluid Beef Cordial, bout. de 10 onces, 2 douz. par caisse, la douz. 5.00

do, 42 liv., 2 douz., la douz. 3.00

do, boîtes plates, 51 liv., 2 douz., la douz. 2.90

do, grosses boîtes, 68 liv., 2 douz., la douz. 3.20

do, grosses boîtes, 96 liv., 1 douz., la douz. 10.25

do, grosses boîtes, 22 liv., 1/2 douz., la douz. 19.50

FEVES AU LARD

Etiquette rose, caisse de 66 liv., 4 douz., à la caisse, la douz. 0.95

do, 43 liv., 4 douz. à la caisse, la douz.	1.15
do, 42 liv., 2 douz. à la caisse, la douz.	1.75
do, boîtes plates, 51 liv., 2 douz., la douz.	2.65
do, grosses boîtes, 68 liv., 2 douz., la douz.	2.75
do, grosses boîtes, 96 liv., 1 douz., la douz.	9.00
do, grosses boîtes, 82 liv., 1/2 douz., la douz.	16.00
Pork & Beans, Tomato, 1 1/2	1.85
Pork & Beans plain, 1 1/2	1.60
Veau en gelée	2s. 9.00
Hachis de Corned Beef	1 1/2s. 2.00
— — —	1s. 3.50
— — —	2s. 5.50
Beefsteak et oignons	1/2s. 2.90
— — —	1s. 4.25
— — —	2s. 3.50
Saucisse de Cambridge	1s. 4.00
— — —	2s. 3.00
Pieds de cochons sans os	1/2s. 2.50

Prix sujets à changements sans avis. Commandes prises par les agents sujettes à acceptation. (Produits du Canada).

Vendue en Canistres Seulement Nouveaux prix du Soda Caustique de Gillett; en vigueur depuis le 12 octobre 1917:

F.O.B. Franco	
Toronto dans Qué.	
la	et Ontario
livre	La liv.
Seaux en bois, la liv.	0.09 0.10
Seaux en bois, 50 liv.	0.08 1/4 0.09 1/4
Caisnes en bois 50 liv.	0.07 1/4 0.08 1/4
Canistres 5 livres	0.11 1/4 0.12 1/4
Canistres 10 liv.	0.10 0.11 1/4
Barils en fer 100 livres.	0.07 1/4 0.08 1/4
Bar'ls 400 livres	0.07 1/4 0.08 1/4



Mince meat	1s.	2.70
— — —	2s.	3.80
— — —	3s.	4.90
— — —	4s.	6.75
— — —	5s.	12.00

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED

Toronto, Ont.



AVIS.—1. Les prix cotés dans cette liste sont pour marchandises aux points de distribution de gros dans Ontario et Québec, excepté là où des listes spéciales de prix élevés sont en vigueur, et ils sont sujets à varier sans avis.

Levain en Tablettes "Royal"

Caisse 36 paquets, à la caisse . . 1.50



Poudre à Pâte "Magic"
Ne contient pas d'alun. La doz.
6 doz. de 2 oz. \$0.75
4 doz. de 4 oz. 1.15
4 doz. de 6 oz. 1.50
4 doz. de 8 oz. 2.15
4 doz. de 12 oz. 2.65
2 doz. de 12 oz. 2.70
4 doz. de 1 lb. 3.40
2 doz. de 1 lb. 3.45
1 doz. de 2 1/2 lbs. 8.30
1/2 doz. de 5 lbs. 15.10
2 doz. de 6 oz. } à la
1 doz. de 12 oz. } cse
1 doz. de 16 oz. } 9.20

Vendue en canistre seulement.

Remise spéciale de 5% accordée sur les commandes de 5 caisses et plus de Poudre à Pâte "Magic".



LESSIVE PARFUMÉE DE GILLETT

La caisse
4 doz. à la caisse 5.45
3 caisses 5.35
5 caisses ou plus 5.30



Soda "Magic" la caisse
No. 1 caisse 60 paquets de 1 lb. . . 3.95
5 caisses 3.90
No. 5, caisse de 100 pqt. de 10 oz. . 4.35
5 caisses 4.25
Bicarbonate de Soude supérieur de "Gillett" Caque de 100 livres, par caque 4.90



Barils de 400 livres, par baril . . 13.90
Crème de Tartre "Gillett"
1/4 lb. pqt. papier. La doz. (4 doz. à la caisse) 2.60
1/2 lb. paquets de papier (4 doz. à la caisse) 5.05
1/2 lb. Caisnes avec couvercle vissé. (4 doz. à la caisse) 5.60
Par Caisse
2 doz pqt. 1/2 lb. }
4 doz. pqt. 1/4 lb. } Assortis, 22.10
5 lbs. canistres carrées (1/2 doz. la lb. dans la caisse) 0.89
10 lbs. caisses en bois 0.83
25 lbs. seaux en bois 0.83
100 lbs en barillets (baril ou plus) 0.79
300 lbs. en barillets 0.78

THE CANADA STARCH CO., LTD.

Manufacturier des Marques Edwardsburg.

Empois de buanderie. La liv
Canada Laundry Starch (caisse de 40 livres) 0.10
— White Gloss (caisse de 40 livres, paquets de 1 livre 0.11
Empois No. 1, Blanc ou Bleu, (caisses de 48 liv.), boîtes en carton de 3 livres 0.11
Kegs No. 1 d'Empois Blanc No 1 (caisse de 100 livres) 0.11
Barils d'Empois Blanc No 1, (200 livres) 0.11
Edwardsburg Silver Gloss, paquet de 1 liv., (30 liv.) 0.11
Empois Silver Gloss (48 liv.), en bidons de 6 livres 0.13
— — (36 liv.)
boîtes à coulisses de 6 livres . . 0.13
Kegs Silver Gloss, gros cristaux (100 livres) 0.11
Benson's Enamel (eau froide) (40 liv.), la caisse 3.50
Celluloid
Caisse contenant 45 boîtes en carton, par caisse 4.80
Empois de cuisine.
W. T. Benson's & Co's. Celebrated Prepared Corn (40 liv.) . . 0.12
Canada Pure Corn Starch (40 livres) 0.11
Farine de pomme de terre raffinée Casco, (20 liv.), paquets de 1 livre 0.15
(Boîte de 20 liv., 1/4 c. en plus, excepté pour la farine de pomme de terre).

Quand vous dites Gold Dust, vous est-il déjà advenu que quelqu'un demande: Qui est-ce que c'est?

FAIT AU CANADA

THE N.K. FAIRBANK COMPANY LIMITED MONTREAL

Laissez faire votre ouvrage par les Jumeaux GOLD DUST.

Ventes Rapides et Bons Profits

La Poudre d'Oeufs Populaire's n'est plus du domaine de l'expérimentation—c'est un succès prouvé. Un paquet de dix cents est l'égal d'une douzaine d'oeufs.

Vos clients en achèteront à première vue.
Ecrivez-nous pour prix.

La COMPAGNIE IMPERIALE Enregistrée

26 rue Demers et 645 rue St. Valier, Québec

Quand vous vendez les
57 Variétés
de
PRODUITS ALIMENTAIRES PURS
de
HEINZ

Vous donnez à vos clients des marchandises faites au Canada avec des Produits Canadiens par des Employés Canadiens.

H. J. HEINZ COMPANY
Usine Canadienne: Leamington(Ontario)
Entrepôts: Toronto et Montréal
Fournisseurs du gouvernement de Sa Majesté

Sirop de Blé-d'Inde. Marque Crown. Par caisse

Jarres parfaitement cachetées, 3 livres, 1 doz., en caisse... 4.75
Boîtes de 2 liv., 2 doz., en caisse... 5.15
Boîtes de 5 liv., 1 doz. en caisse... 5.50
— 10 liv., ¼ doz. en caisse... 5.25
— de 20 liv., ¼ doz., en caisse... 5.20
(Les boîtes de 5, 10 et 20 livres ont une anse en fil de fer).
Barils, environ 700 livres... 0.07½
Demi-Baril, environ 350 livres... 0.07½
Quart de baril, environ 175 liv... 0.08
Beaux en bois de 8 gals., 25 liv., chaque... 2.65
— — — 3 gals., 38½ liv., chaque... 3.75
— — — 5 gals., 65 liv., chaque... 5.85
Sirop de Blé-d'Inde. Marque Lily White.

Par caisse
Boîtes de 2 livres, 2 douzaines... 5.65
Boîtes de 5 livres, 1 douzaine... 6.00
Boîtes de 10 livres, ½ douzaine... 5.75
Boîtes de 20 livres, ¼ douzaine... 5.70
(Les boîtes de 5, 10 et 20 livres ont une anse en fil de fer).
Fret payé pour 5 caisses de sirop ou 250 livres, pour 10 boîtes d'empois ou 10 boîtes assorties de sirop et d'empois jusqu'à toute station de chemin de fer dans les provinces de Québec et d'Ontario à l'est ou au sud du Sault Sainte-Marie, Sudbury, North Bay et Mattawa et jusqu'à tous les ports des lacs pendant la saison de navigation.
Conditions, net 30 jours. Pas d'escompte pour paiement d'avance.
BORDEN MILK CO., LIMITED
MONTREAL

Liste des prix pour l'est de Fort Wil-

lian, (cette dernière ville comprise), dans les provinces d'Ontario, de Québec et Maritimes.



LAIT CONDENSE
La caisse
Marque Eagle, 48 boîtes... 8.75
— Reindeer, 48 boîtes... 8.45
— Silver Cow, 48 boîtes... 7.90
— "Gold Seal" et "Purity", 48 boîtes... 7.75
Marque Mayflower, 48 boîtes... 7.75
— "Challenge", "Clover", 48 boîtes... 7.25



Lait Evaporé
Marques St-Charles, Jersey, Peerless,
"Hotel", 24 boîtes... 6.40
"Tall", 48 boîtes... 6.50
"Family", 48 boîtes... 6.50
"Small", 48 boîtes... 2.60

CAFE CONDENSE
Marque Reindeer, "Grande", 24 boîtes... 5.75
— "Petite", 48 boîtes... 6.00
— Regal, 24 boîtes... 5.40
Cacao Marque Reindeer —
24 grandes boîtes... 5.75
— Marque Reindeer, petites boîtes... 6.00
Conditions: net, 30 jours.
Lots de 5 boîtes et plus, fret payé jusqu'à 50 cents par cent. Le surplus sera marqué sur la facture.
HENRI JONAS & CIE
Montréal.

Pâtes Alimentaires "Bertrand"
La lb.
Macaroni "Bertrand"..... manquant
Vermicelle —..... —

Sphagheti — —
Alphabets — —
Nouilles — —
Coquilles — —
Petites Pâtes— —

Extraits Culinaires "Jonas" La doz.
1 oz. Plates Triple Concentré 1.00
2 oz. — — — 1.90
2 oz. Carrées — — 2.30
4 oz. — — — 4.00
8 oz. — — — 7.50
16 oz. — — — 14.00
2 oz. Rondes Quintessences 2.40
2½ oz. — — — 2.70
5 oz. — — — 4.60
8 oz. — — — 8.00
8 oz. Carrées Quintessences 8.00
4 oz. Carrées Quintessences, bouchons émeri 5.00
8 oz. Carrées Quintessences, bouchons émeri 9.00
2 oz. Anchor Concentré 1.30
4 oz. — — — 2.15
8 oz. — — — 3.60
16 oz. — — — 7.30
2 oz. Golden Star "Double Force" 0.95
4 oz. — — — 1.75
2 oz. — — — 3.25
16 oz. — — — 5.75
2 oz. Plates Solubles 0.95
4 oz. — — — 1.75
8 oz. — — — 3.25
16 oz. — — — 5.75
1 oz. London 0.65
2 oz. — 0.95
Extraits à la livre, de... \$1.25 à \$4.00
— au gallon, de... 8.00 à 24.00
Mêmes prix pour les extraits de tous fruits.
Vernis à chaussures. La doz.
Marque Froment, 1 doz., à la caisse 1.00
Marque Jonas, 1 doz., à la caisse 1.00

**Le Diner
Bouilli
Canadien
de CLARK
Le Repas
Complet**

Du boeuf de première qualité et des légumes de choix en proportion parfaite cuits à point.

*Demandez-en un
approvisionnement
à votre fournisseur*

Vous verrez que c'est un article populaire et de vente rapide.

W. CLARK, LIMITED
MONTREAL

Arthur Brodeur

MANUFACTURIER

D'EAUX GAZEUSES

Spécialités:

IRON BREW	CIDRE CHAMPAGNE
GINGER ALE	CIDRE DE POMME
CREAM SODA	EAU MINÉRALE
LEMON SOUR	FRAISE
CHERRY CREAM	ORANGE
CHAMPAGNE KOLA	SIPHON, ETC.

35 rue Frontenac, TELEPHONE LASALLE 256

SAUCISSE DIONNE

Tél.
110-112



Faite Exclusivement
de

**PORC
FRAIS**

La Meilleure
Saucisse au
Monde

Tenez-la
en stock et ayez
des clients satisfaits

DIONNE'S SAUSAGES
287 RUE ADAM, MAISONNEUVE

Les clients satisfaits sont
le meilleur actif d'un
commerce d'épicerie

Les préparations de

**Cacao et de Chocolat
de BAKER**

sont dignes de
confiance; tou-
jours d'une qua-
lité uniformément
supérieure.
de vente facile,
constamment
en demande,
ce sont les modè-
les des articles de
leur genre.



REGISTERED
TRADE-MARK

Ils Donnent Toujours

Satisfaction

Faite en Canada par

Walter Baker & Co. Limited

Maison Fondée en 1789
MONTREAL (P.Q.) DORCHESTER (MASS)

Charbon

**ANTHRACITE
ET
BITUMINEUX**

Expédié par voie ferrée ou voie
d'eau à tous endroits de la
province de Québec.

**George Hall Coal Co.
of Canada, Limited**

26 rue St-Pierre, Montréal

UN BON VENDEUR

**La Farine Préparée
de Brodie**

Voyez le Coupon des Epiciers
dans chaque Carton.

Brodie & Harvie Limited,
Tél. Main 436. MONTREAL



Tel. Bell Est 3665

L. SEMETEYS

Manufacturier de
Confitures, Sirop, Oi-
gnons, Cornichons, Bet-
teraves.

Demandez nos
Liqueurs de Familles

191 rue Montcalm
MONTREAL

**SIROP
DE GOUDRON ET
D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE
Mathieu
CASSE LA TOUX**



Gros flacons, — En vente partout.

CIE. J. L. MATHIEU, Prop., SHERBROOKE P. Q.
Fabricant aussi les Poudres Nervines de Mathieu, le meilleur
remède contre les maux de tête, la Névralgie et les Rhumes Fiévreux.

MONUMENTS

**MARBRE
& GRANIT**

Spécialités: Sculpture,
Statues, Bas-relief, etc.

J. BRUNET Limitée,
675 Chemin de la Côte-des-Neiges

Les Allumettes les plus sûres que l'on puisse acheter ou que la Science puisse produire.

"SILENT 500S"

d'Eddy, s'éteignant d'elles-mêmes par un procédé chimique.

Ce sont les
Allumettes



Que vous
devriez vendre
à vos clients

AVIS IMPORTANT

Le Comité International du Sucre, à New-York, a fixé comme base pour le sucre brut cristallisé de la nouvelle récolte de Cuba, le prix de \$5.92, droits payés à New-York. Ce prix représente 1 cent de moins que les prix actuels en vigueur pour les sucres bruts cristallisés de Cuba. La nouvelle récolte de sucre brut de Cuba commencera à arriver en janvier.

Les prix des sucres raffinés baisseront nécessairement, en raison des prix moins élevés pour les sucres bruts.

THE ST. LAWRENCE SUGAR REFINERIES, LTD., MONTREAL

Vernis militaire à l'épreuve de l'eau. \$2.50.

Moutarde Française "Jonas" La gr.

Pony	2 doz. à la caisse	10.00
Small	2 —	9.00
Medium	2 —	12.00
Large	2 —	—manquant
Tumblers	2 —	"
Muggs	2 —	"
Nugget	2 —	"
Athenian	2 —	"
Gold Band Tu	2 —	"
No. 64 Jars	1 —	"
No. 65	1 —	25.80
No. 66	1 —	28.80
No. 67	1 —	—manquant
No. 68	1 —	"
No. 69	1 —	"
Molasses Jugs	1 —	"
Jarres, ¼ gal.	1 —	"
Jarres, ½ gal.	1 —	"

Poudre Limonade "Mesina" Jonas
Petites boîtes, 3 douzaines par caisse à \$15.00 la grosse.

Grandes boîtes, 3 douzaines par caisse, à \$36.00 la grosse.

Sauce Worcestershire 15.00
"Perfection" ½ pt. à \$15.00 la grosse, 3 douzaines par caisse.

WM. H. DUNN LTEE
Montréal.

Edwards Soups, (Potages Granulés, Préparés en Irlande), Variétés. Brun — Aux Tomates — Blanc ou assorti	
Paquets, 5c, Boîtes 3 doz., par douzaine	0.45
Canistres, 15c, Boîtes 3 doz., par doz.	1.45
Canistres, 25c, Boîtes 2 doz., par doz.	2.35

CHURCH & DWIGHT

Cow Brand Baking Soda.



En boîtes seulement.
Empaqueté comme suit:

Caisnes de 96 paquets de 5 cents . . . \$3.45

Caisse de 60 paquets de 1 livre..\$3.45
— — 120 — de ½ livre.. 3.65
— — 30 — de 1 livre..
et 60 paquets mélangés. ¼ livre. 2.55

L. CHAPUT, FILS & CIE, LTEE,
Montréal.

"PRIMUS"

Thé Noir Ceylan et Indien

Etiquette Rouge, paquets de 1 livre, c-s 30 livres, la livre	0.45
— — — — — ½ livre, c-s 30	
livres, la livre	0.45
— — — — — ¼ livre, c-s 30	
livres, la livre	0.46
Etiquette Argent, paquet de 1 livre, c-s 30 livres, la livre	0.52
— — — — — ½ livre, c-s 30	
livres, la livre	0.52
— — — — — ¼ livre, c-s 29	
livres, la livre	0.52

"PRIMUS"

Thé Vert Naturel, non coloré

Etiquette Rouge, paquets de 1 livre, c-s 30 livres, la livre	0.45
— — — — — ½ livre, c-s 30	
livres, la livre	0.45
— — — — — ¼ livre, c-s	
29¼ livres, la livre	0.46
Etiquette Argent, paquet de 1 livre, c-s 30 livres, la livre	0.52
— — — — — ½ livre, c-s 30	
livres, la livre	0.52
— — — — — ¼ livre, c-s 29	

AGENCES

AGENCES

LAPORTE, MAR.

TIN LIMITEE



Eau de Vichy

Admirable crown. . . 50 Btles. 8.50 c-s
Neptune 50 Btles . . . 9.50 c-s

Limonade de Vichy

La Savoureuse . . . 50 Btles 12.50 c-s
100¼ Btles 15.00 c-s

Eau Minérale Naturelle

Ginger Ale et Soda Importés

Ginger Ale Trayder's—
c-s doz., chop. 1.35 doz. (liège ou couronne)
— 6 doz., ¼ btl., doz. 1.25
Club Soda Trayder's—
— doz., Splits, ¼ btl. — doz. . . . 1.20
— 6 doz., chop doz 1.25

Extrait de Malt.

Miller de Milwaukee, cs 2 doz. 4.25 c-s
— — — — — Brl. 8 doz. 16.20 brl.

Lager Beer

Miller's High Life, Baril 10 doz., 16.00 Brl.

Bière Anglaise de Bass doz.

Johnson & Co. c-s 4 doz. . . Btles 3.60
— — — — — c-s 10 doz. . . . ¼ Btles 1.50

Thé du Japon

Marque Victoria, c-s 80 livres. 21 lb.

Thés Noirs

Marque Princess, tins de 30 et 50 lbs 52
Marque Victoria, tins de 30 et 50 lbs 54

Epiciers: C'est une bien mauvaise politique commerciale que celle qui consiste à offrir à vos clients des articles qui ne sont pas à la hauteur de l'étalon de qualité reconnue. La Crème de Tartre est si souvent frelatée que vous devez être bien sur vos gardes pour ne pas vous exposer à tenir une Crème de Tartre frelatée ou de qualité inférieure. La Crème de Tartre de Gillett est le pur produit du raisin, hautement raffiné et absolument garanti comme étant chimiquement pur.

GILLETT'S CREAM TARTAR

LES PRODUITS GILLETT SONT
LES MEILLEURS ET LES PLUS PURS

E.W. GILLETT COMPANY LIMITED

TORONTO, ONT.

MONTREAL WINNIPEG

CHEMICALLY PURE




Les Vendeurs d'Aliments Marins

Les épiciers de toutes les localités reconnaissent que la qualité des aliments marins de la Marque Brunswick provoque des ventes considérables et particulièrement profitables.

Les ventes répétées sont la caractéristique des lignes de la Marque Brunswick. Leurs qualités de bon goût et d'hygiène plaisent à tous les amateurs d'aliments marins de haute valeur.

Assurez-vous que votre stock en est bien garni. Complétez vos approvisionnements des lignes suivantes :

¼ SARDINES A L'HUILE

FINNAN HADDIES (Boîtes ovales et rondes)

HARENGS SAUCE TOMATE

¼ SARDINES A LA MOUTARDE

KIPPERED HERRING

CLAMS

CONNORS BROS., Limited, Black's Harbor (N.B.)

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des marchands détaillants
du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1184 et Est 1185.

MONTREAL.

Bureau de Montréal: 80 rue Saint-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . \$2.50 } PAR AN
 { Canada et Etats-Unis . \$2.00 }
 { Union Postale, frs . . . 20.00 }

Circulation fusionnée { LE PRIX COURANT
 { Le Journal des Marchands détaillants
 { Liqueurs et Tabacs
 { Tissus et Nouveautés

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à
nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrrages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits payables
à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

↓ "LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, vendredi 11 janvier 1918

Vol. XXXI—No 2

LE MANQUE DE COOPERATION

Depuis quelque temps, les difficultés du commerce qui, depuis le début de la guerre, s'étaient abattues sur nos marchands, semblent devoir se multiplier et les nouvelles réglementations qui émanent journellement du bureau du Contrôleur des vivres ne sont pas pour simplifier la tâche de ceux qui sont les grands distributeurs du pays.

Et déjà, parmi le commerce de détail, se manifeste une sorte d'effroi que certains ont peine à maîtriser, et qui indique bien l'inquiétude qui règne actuellement parmi les membres de cette classe laborieuse de notre société. Il est bien évident que la confiance s'en va rapidement de l'esprit de beaucoup d'entre nos marchands et qu'une véritable panique est à redouter, si une prompte organisation ne vient ramener le calme parmi eux. C'est précisément à cet instant critique, que l'on s'aperçoit combien l'organisation fait défaut dans les différents corps commerciaux du pays et combien l'indifférence latente qui règne parmi les divers échelons du commerce peut causer de tort aux intéressés qui ont ignoré la solidarité bienfaisante, et se sont renfermés dans une individualité anti-sociale, dont l'égoïsme pèse actuellement lourdement sur leurs épaules, alors que l'on demande au peuple un effort commun et concerté pour supporter la participation à la guerre qui nous a été imposée par la majorité des citoyens du pays.

Les marchands ont besoin, dans une telle période de chambardement et de réforme, d'être armés pour la défense de leurs intérêts, il faut que des voix s'élèvent pour endiguer les passions qui peuvent déchaîner contre eux les mesures vexatoires et imposer à leurs affaires l'entrave de restrictions inopportunes.

Il est regrettable de voir qu'en pareilles circonstances, les manufacturiers, les marchands de gros et les détaillants, à part de très rares exceptions, restent cantonnés dans leur tour d'ivoire, se regardant plutôt en ennemis qu'en collaborateurs et ne faisant nul effort pour amener entre tous des relations amicales que l'approche du danger devrait pourtant nouer instinctivement.

Sans vouloir faire de reproches à quiconque, mais voulant parler avec franchise, nous serions tentés de tenir responsables de ce manque d'organisation et de coopération dans le commerce, les manufacturiers et les marchands de gros qui, formant la classe dirigeante du commerce, devraient avoir à cœur de grouper autour d'eux étroitement les marchands-détaillants pour discuter fréquemment avec eux des problèmes journaliers qui se posent à l'intelligence et à l'initiative de tous. Or, combien sont rares ces manifestations de rapprochement, combien sont disséminées les occasions de rencontre entre marchands de gros, manufacturiers et détaillants. Et pourquoi ne les fait-on pas naître, ces occasions, pourquoi les potentats du commerce ne lancent-ils pas un appel fréquent à ceux qui sont la base de leur prospérité. Cet appel serait accueilli avec joie et on y répondrait avec empressement. Mais les manufacturiers ou marchands de gros se disent trop affairés, c'est à peine si on a le temps de leur adresser un mot au passage, et si de leurs bouches seigneuriales, des réponses brèves et insignifiantes daignent tomber lorsqu'on leur demande leur avis sur telle ou telle mesure qui les concerne, eux et les détaillants dont ils sont solidaires, cependant. On dirait que semblables à des étoiles théâtrales, ils ménagent leurs effets ou rarement leurs apparitions en public pour s'auréoler de mystère. Il nous semble que les marchands gros, vraiment soucieux de voir la prospérité commerciale subsister, en dépit des difficultés multiples de l'heure présente, devraient se tenir en contact continu avec la masse des marchands-détaillants, les réunir ou échanger avec eux, par correspondance leurs vues, leurs projets, de façon à entretenir un lien constant d'intérêt et de sympathie entre tous les éléments commerciaux du pays. Ils auraient tout à y gagner d'ailleurs. On sait que certains articles tels que le sucre, sont vendus à perte par les marchands de gros. Si de telles questions étaient discutées en commun, ne trouverait-on pas une base d'entente et de justice? Il y a, à ce point de vue, une expérience à tenter, nous ne doutons pas qu'elle soit concluante.

Ne courez aucun risque de perdre des ventes; ayez toujours en
mains un ample stock de

TABAC NOIR A CHIQUER

Black Watch



L'AVENIR DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Par Sir LOMER GOUIN.

Invité par le "Monetary Times" à donner son opinion sur l'avenir et la situation économique de la province du Québec, sir Lomer Gouin, notre premier ministre provincial s'exprimait récemment ainsi :

"Quel que soit le développement industriel de la province du Québec, l'agriculture demeure toujours sa première et principale industrie. La prospérité de la classe agricole est à la fois une condition essentielle de la prospérité générale et un baromètre excellent pour indiquer la situation économique. Grâce aux prix extrêmement élevés des approvisionnements alimentaires, les fermiers jouissent de revenus magnifiques et d'un bien-être enviable. Ils sont prospères et ne manquent pas de se montrer patriotes. Ils savent qu'avec leurs faux et leurs charrues, ils peuvent être utiles aux alliés et les aider à triompher dans la grande cause pour laquelle ils combattent. Ils se rendent compte de l'importance qu'il y a à augmenter la production, et depuis le printemps dernier, ils se sont mis résolument à l'oeuvre. Ils ont comblé largement le manque de main-d'oeuvre par la persistance de leur propre travail et ils ont réussi à cultiver une surface de terre plus considérable que jamais.

Malheureusement, ces généreux efforts n'ont pas produit tous les bons résultats qu'on était en droit d'en attendre, et des dommages irréparables ont été causés aux récoltes par des pluies torrentielles et continues. Néanmoins, la récolte fut encore très satisfaisante, nous ne pouvons en avoir de meilleure preuve que les économies que les fermiers ont réalisées et qu'ils ont placées dans les banques. Je vois une autre preuve de leur prospérité dans le fait que les banques canadiennes continuent à ouvrir de nouvelles succursales dans nos districts ruraux où elles sont certaines de rencontrer de nombreuses bourses bien garnies.

Aujourd'hui, où les plaintes affluent de partout au sujet du service de transport, le gouvernement, afin de faciliter la circulation du trafic, a continué vigoureusement la politique qu'il a inaugurée il y a plusieurs années, d'améliorer nos routes carrossables.

Nous avons, à présent, plusieurs artères principales reliant les différents centres de la province, et au cours de la saison dernière, nous avons été en mesure de finir la route Montréal-Québec et de commencer une nouvelle voie entre Trois-Rivières, Grand'Mère et Shawinigan. Nous étudions, en outre, en ce moment, plusieurs projets qui seront réalisés dans un avenir prochain. En un mot, nous nous efforçons de doter la province d'un système de routes dont chacun puisse être fier et qui contribue à la prospérité de tous.

"L'avenir industriel de la province du Québec réside dans ses forêts et ses forces hydrauliques. Nulle part ailleurs, il ne se rencontre d'opportunités aussi favorables à la manufacture du papier. Nous possédons des forces motrices naturelles d'une richesse incalculable et la matière première en abondance. Depuis 1910, époque à laquelle nous avons prohibé l'exportation du bois coupé sur les terres de la Couronne, plusieurs compagnies ont établi ici des ateliers qui sont devenus extrêmement importants et la consommation du bois de pulpe manufacturé en pulpe ou en papier, dans la province du Québec, a augmentée de 340,000 tonnes en 1910, à près de 1,000,000 de tonnes en 1916. L'industrie de la pulpe et du papier, jouit parmi nous d'une grande ère de prospérité. Dans le but de permettre à

cette industrie de se développer et de manufacturer en utilisant principalement les pouvoirs d'eau, dans les meilleures conditions possibles, le gouvernement a construit des barrages importants au confluent de nos deux principales rivières pour régulariser le cours des eaux. Ces barrages seront bientôt terminés, et celui de Saint-Maurice sera le plus vaste réservoir du monde, sa capacité étant d'environ quatre fois celle du fameux Assouan en Egypte, qui fut construit par le gouvernement impérial, il y a plusieurs années et coûta de nombreux millions de dollars.

En résumé, les possibilités de notre province sont aussi immenses que ses ressources, et si nous nous rappelons que la province du Québec ne forme qu'une partie du Canada, il nous est bien permis d'être résolument optimiste et de ne pas désespérer de l'avenir de notre pays, en dépit des jours sombres par lesquels nous avons passé depuis 1914, et malgré le montant formidable de la dette nationale."

LES PRIX ELEVES ET LE VOLUME D'AFFAIRES

Les prix élevés et le volume des affaires ont contribué ensemble à l'augmentation de la valeur de notre commerce. Aujourd'hui, le Canada fait un commerce étranger d'une valeur monétaire plus grande et a une balance de commerce en sa faveur plus grande que ce n'était le cas pour les Etats-Unis il y a quinze ans. Considérant la population des Etats-Unis comme étant de 100,000,000 et la population du Canada de 7,000,000, nos exportations furent de \$135 par tête pour les huit premiers mois de l'année fiscale courante, contre \$41.50, aux Etats-Unis. Notre balance de commerce favorable était de \$32.40 par tête contre \$21.00 aux Etats-Unis, pour la même période de l'an passé. Le revirement dans la position du Dominion, de nation débitrice en une nation créditrice est important à noter! Dans les périodes durant lesquelles les importations du Canada dépassent de beaucoup les exportations, une dette se trouve créée, qui doit être liquidée par des emprunts et des comptes d'intérêts au détriment du commerce domestique. Si la valeur des marchandises vendues à l'étranger dépasse celle des importations, la différence profite au pays sous forme de revenus. La stabilité de la prospérité d'un pays est largement augmentée par la balance de son commerce étranger. Une balance favorable signifie prospérité comme une balance défavorable signifie, tôt ou tard adversité. Cette règle peut être écartée dans le cas de la Grande-Bretagne, dont les importations dépassent de beaucoup les exportations, mais l'explication en est trouvée dans le fait que la Grande-Bretagne est une nation créancière par les gros placements d'argent qu'elle a dans les autres pays, et elle reçoit, jusqu'à un certain point, en marchandises le paiement de l'intérêt de son argent. Pour ce qui est du Canada, on verra que les périodes de progression et de recession dans les affaires coïncident avec la balance du commerce extérieur.

ASSOCIATION GENERALE DES ALSACIENS-LORRAINS D'AMERIQUE

L'Association Générale des Alsaciens-Lorrains d'Amérique nous fait savoir qu'elle prie toutes les sociétés alsaciennes et lorraines et tous les Alsaciens et Lorrains individuels de se mettre de suite en rapport avec son comité, 3 East, 44th St., New-York, afin de joindre l'association.

RAPPORT DU COMITE DU COMMERCE D'EPICERIE (suite)

CLASSIFICATION DU COMMERCE

et

MESURES ET REGLEMENTATIONS ADOPTEES

par

L'ADMINISTRATION DU CONTROLE DES VIVRES

Règlementations régissant l'octroi des licences aux manufacturiers.

REGLE 1.

Un manufacturier de vivres pour consommation domestique doit être licencié pour faire affaires en Canada.

REGLE 2.

Un manufacturier aura le droit de vendre ses marchandises sur la base suivante:—

- 1.—Directement au consommateur.
- 2.—Au consommateur par l'intermédiaire du détaillant.
- 3.—Au consommateur par l'intermédiaire du marchand de gros et du détaillant.

REGLE 3.

Dans la vente au consommateur, de toute ligne de marchandises exclusives ou de marque déposée, par l'intermédiaire du marchand de gros et du détaillant, et sur laquelle ligne le manufacturier a établi un prix de vente raisonnable au consommateur, employant le marchand de gros et le détaillant comme canal pour atteindre le consommateur, le manufacturier aura le droit de protéger ses intérêts (et ceux du commerce qui l'assiste dans la distribution de ses produits) en refusant d'approvisionner tout marchand qui viole son contrat de vente.

REGLE 4.

Sur toute marque exclusive ou déposée, le manufacturier n'aura pas le droit (à quantité égale) de vendre à un détaillant sur une base plus avantageuse quant au prix et conditions, qu'à un autre détaillant, ni n'aura le droit de vendre à un marchand de gros sur une base plus avantageuse de prix, de quantité et de conditions qu'à un autre marchand de gros, considération prise du prix, de la quantité et des conditions prévalant à la date de la vente.

FORMULE D'APPLICATION POUR LES MANUFACTURIERS.

Je/nous, soussigné . . . faisant affaires de manufacture en . . .
(mentionner ici le nom des lignes manufacturées)
faisons par la présente application pour licence de manufacture au Canada.

*Voir nos numéros des 28 décembre et 4 janvier derniers.

Notre chèque, payable au Contrôleur des Vivres, accompagne cette application, et nous sommes disposés à nous conformer aux mesures et réglementations imposées d'époque en époque par le Contrôleur des Vivres.

Notre chiffre d'affaires pour l'an passé a été de:

.....
(Inscrire ici le chiffre d'affaires)

.....
(Signature de l'applicant)

.....
(Mentionner la place d'affaires)

.....
(Le nom de la province).

Règlementations régissant les licences.

CLASSE 2.

Les marchands de gros doivent être licenciés pour faire affaires au Canada.

1. Les marchands de gros peuvent importer, acheter de, ou de vendre à d'autres membres du commerce, manufacturiers ou producteurs, soit directement, soit par l'intermédiaire de courtiers ou d'agents manufacturiers.

2. Un marchand de gros en vendant à un autre marchand de gros devra avoir le droit de prélever une marge raisonnable au-dessus du coût, mais en aucun cas il ne devra lui être permis de vendre à des prix plus élevés que les prix réguliers de telles marchandises.

3. Un marchand de gros vendant des produits alimentaires d'une marque exclusive ou déposée, dont les prix et conditions ont été fixés au commerce de détail par les manufacturiers ou les empaqueteurs, ne devra pas avoir le droit de charger plus que le prix fixé par le manufacturier ou l'empaqueteur, et de vendre à moins que le prix stipulé par rabais, sinon il sera considéré comme violant la Loi des Commissions Secrètes et sera passible de la pénalité qui pourra être imposée par le Contrôleur des Vivres et qui ne devra pas être moindre qu'une amende de \$50.00 et pourra, au cas de récidive, entraîner le retrait de la licence.

4. Pour prévenir les profits exagérés, le marchand de gros sera sous le contrôle du Contrôleur des Vivres, en ce qui concerne ses profits, et il ne lui sera pas permis de vendre à plus qu'un profit raisonnable. Pour empêcher que des profits exagérés soient prélevés, ses livres et comptes devront être, en tout temps, ouverts à l'inspection du Contrôleur des Vivres ou de ses agents, et des comptes devront être tenus de façon à montrer distinctement les prix d'achat et de vente de tous articles réguliers sur lesquels des chiffres devront être fournis mensuellement. Si une telle inspection fait découvrir que des prix excessifs ont été comptés, le

Contrôleur des Vivres pourra prendre l'action qu'il jugera nécessaire de manière à empêcher le retour de semblable pratique, ou pourra à son gré, retirer la licence.

dre l'action qu'il jugera nécessaire, de manière à empêcher le retour de semblable pratique, ou pourra, à son gré, retirer la licence.

• • •

Formule de demande de licence pour les épiciers en gros

CLASSE 2.

Je (ou "nous") déclare que mon commerce est strictement un commerce d'épicerie en gros, (que ce n'est pas une maison dont les membres ou les actionnaires sont composés de marchands-détaillants) et que je ne fais partie, en aucune manière, soit directement, soit indirectement d'une combinaison par laquelle mes actionnaires doivent recevoir des dividendes, des rabais ou des escomptes, sur la base de leurs achats.

Mon (ou "notre") chèque (payable à l'ordre du Contrôleur des Vivres) accompagne cette demande et je m'engage à me conformer aux mesures et réglementations que le Contrôleur des Vivres pourra édicter de temps à autre.

Mon (ou "notre") chiffre d'affaires a été pour l'an passé, de

(Indiquer ici le chiffre d'affaires).

(Signature de l'applicant).

(Place d'affaires).

(Province).

• • •

Règlementations régissant les licences des fournisseurs du commerce de gros.

CLASSE 3.

Règle 1.

Un fournisseur du commerce de gros peut importer, acheter de, ou vendre à d'autres membres du commerce de gros, soit directement soit par l'intermédiaire de courtiers. Si ledit fournisseur du commerce de gros est aussi pour vendre au commerce de détail, il devra, en outre, se procurer une licence de la classe 2.

Règle 2.

Un fournisseur du commerce de gros devra faire des rapports mensuels sur les lignes que le Contrôleur des Vivres jugera à propos d'examiner.

Règle 3.

Le taux de la licence annuelle pour les classes 2 et 3 sera établi sur la base suivante:

\$50.00 pour un chiffre d'affaires de \$500,000 ou moins et \$5.00 additionnels pour chaque \$100,000 supplémentaires.

Règle 4.

Pour prévenir tout excès de profits, le fournisseur du commerce de gros, sera sous le contrôle du Contrôleur des Vivres, en ce qui concerne ses profits, et il ne lui sera pas permis de vendre à plus qu'un prix raisonnable. Pour empêcher que des profits exagérés soient prélevés, ses livres et comptes devront être, en tous temps, ouverts à l'inspection du Contrôleur des Vivres ou de ses agents, et des comptes devront être tenus de façon à montrer distinctement les prix d'achat et de vente de tous les articles réguliers sur lesquels des chiffres devront être fournis mensuellement. Si une telle inspection fait découvrir que des prix excessifs ont été comptés, le Contrôleur des Vivres pourra pren-

Formule de demande de licence pour les fournisseurs du commerce de gros

CLASSE 3

Je (nous) par les présentes fait demande d'une licence comme fournisseur du commerce de gros.

Mon (notre) commerce n'est, ni directement ni indirectement, lié à une combinaison par laquelle tout actionnaire de ma maison ou corporation doit toucher des dividendes, rabais ou escomptes sur la base de ses achats.

Mon (notre) chèque, payable à l'ordre du Contrôleur des Vivres, accompagne cette demande, et je m'engage à me conformer aux mesures et réglementations imposées de temps en temps par le Contrôleur des Vivres.

Mon (notre) chiffre d'affaires a été pour l'an passé de

(Indiquer ici le chiffre d'affaires.)

(Signature de l'applicant).

(Place d'affaires.)

(Province).

• • •

Règlementations régissant les licences pour agents à commission ou marchands à commission

CLASSE 4.

Règle 1.

Un agent ou marchand à commission ne devra pas compter, soit directement, soit indirectement, sur la vente des commodités alimentaires, une commission supérieure à celle habituelle ou consacrée par l'usage dans des conditions normales, dans la localité où se trouve situé le commerce dudit agent ou marchand à commission et dans la branche particulière de commerce en question.

Règle 2.

La personne licenciée devra transmettre promptement après la vente des commodités alimentaires reçues en consignation et rendre au consignataire un compte montrant les ventes exactes, avec les commissions prises uniquement pour le service réellement rendu et les dépenses véritablement encourues par le porteur de la licence.

Règle 3.

Le porteur de licence ne devra pas compter ou recevoir à son profit, sur la vente de toutes commodités alimentaires, une commission et un profit supplémentaire, sauf dans le cas prévu dans la règle 4 suivante

Règle 4.

Le porteur de licence ne devra vendre ni directement ni indirectement pour son propre compte, des commodités alimentaires consignées dont la vente lui a été confiée à commission, ou a été confiée à une personne intéressée dans ses affaires ou intéressée dans sa maison pour fins de revente.

Règle 5.

Le taux de la licence pour un agent ou un marchand à commission sera de \$50.00 par an.

Formule de demande de licence pour les marchands ou agents à commission

CLASSE 4.

Je (nous) fais par les présentes demande d'une licence pour le commerce d'agent à commission. Je consens à me conformer aux mesures et règlements régissant mon commerce, classe 4 des règlements du Contrôleur des Vivres.

Mon (notre) chèque de \$50.00 payable au Contrôleur des Vivres, accompagne cette demande.

.....
(Signature de l'applicant.)

.....
(Place d'affaires.)

.....
(Province).

• • •

Règlementations régissant les licences des Courtiers

CLASSE 5.

Règle 1.

Nul courtier ne devra acheter ou vendre des commodities alimentaires pour son propre compte, à moins qu'il ne soit aussi régulièrement engagé dans les affaires comme tenant un commerce autre que celui effectué sur une base de courtage.

Règle 2.

Tout courtier faisant affaires sur une base autre que le courtage, sera contraint de prendre une licence additionnelle, couvrant l'autre classe de commerce dans laquelle il fait affaires, pourvu toutefois qu'une telle transaction ne soit, en aucun cas, de nature spéculative.

Règle 3.

Si le courtier fait affaires dans la classe 3, afin de prévenir tout profit excessif, il sera sous le contrôle du Contrôleur des Vivres, en ce qui concerne ses profits, et il ne lui sera pas permis de vendre à plus qu'un prix raisonnable. Pour empêcher que des profits exagérés soient prélevés, ses livres de comptes devront être tenus de façon à montrer distinctement les prix d'achat et de vente de tous articles réguliers sur lesquels des chiffres devront être fournis mensuellement. Si une telle inspection fait découvrir que des prix excessifs ont été comptés, le Contrôleur des Vivres pourra prendre l'action qu'il jugera nécessaire, de manière à empêcher le retour de semblable pratique, ou pourra, à son gré, retirer la licence.

Règle 4.

Le taux de la licence pour les courtiers faisant affaires sous la classe 5, sera de \$50.00 par an.

Règle 5.

Dans le cas où un courtier tiendrait un commerce sous une autre classification que la classe 5, il serait sujet aux règlementations régissant telle ou telles autres classes de commerce.

• • •

Formule de demande de licence pour les courtiers

CLASSE 5.

Je (nous) par les présentes, fais demande d'une licence pour commerce de courtage, sous la classe 5 des règlements du Contrôleur des Vivres.

Je (nous) consens à me conformer aux règlementations.

Mon (notre) chèque de \$50.00, payable au Contrôleur des Vivres, accompagne cette demande.

.....
(Signature de l'applicant).

.....
(Place d'affaires.)

.....
(Province).

• • •

Règlementation régissant les licences des épiciers en détail

CLASSE 6.

Définition du terme "épicier en détail"

Un épicier en détail est celui qui vend directement au consommateur et fait commerce dans les lignes ci-dessous énumérées:

Céréales, farine, pain, biscuits, empois, poudre à pâte, etc.

Sucre, sirops, confiseries.

Légumes, pommes de terre, féculs, et autres plantes-racines et légumes culinaires.

Fruits et noix.

Viandes en conserve et préparations alimentaires.

Poisson en conserve et préparations.

Produits laitiers: lait, beurre, fromage, oeufs et volaille.

Produits aromatiques et condiments: café, chocolat, thé, épices, extraits concentrés, essences.

Graisses, huiles, savons, chandelles, pétrole, vinaigre.

Fruits et légumes en conserve, confitures, gelées, etc.

Produits et articles de nettoyage: alcalis, brosses, éponges balais, allumettes, etc.

REGLE 1.

Un épicier de détail ne pourra faire affaires au Canada qu'à condition de se conformer aux règlementations du Contrôleur des Vivres, et d'être pourvu d'une licence, en conformité avec les mesures et règlementations qui régissent ladite classe de commerce.

REGLE 2.

En vue d'assurer une meilleure tenue du commerce et pour protéger la consommation, l'applicant pour une licence devra se conformer aux exigences suivantes qui sont considérées comme des obligations élémentaires:

(a) Les conditions sanitaires et l'équipement devront être jugés satisfaisants par le Contrôleur des Vivres.

(b) L'applicant devra posséder comme qualification une expérience de deux années au moins dans le commerce d'épicerie en détail.

• • •

Formule de demande de licence pour les épiciers en détail

CLASSE 6.

Je (nous) par les présentes, fais demande de licence pour commercer sous la classe 6.

Je (nous) suis établi dans les affaires depuis

.....
Au dernier inventaire, la valeur de mon stock en mains, était de

(Donner la valeur du stock au dernier inventaire ..

.....
et la date de cet inventaire.)

Mon actif total s'élève à

Mon passif est de

Mon surplus net est de

Je (nous) consens à me conformer aux mesures et règlementations imposées de temps en temps par le

Contrôleur des Vivres.

.....
 (Nom de l'applicant).

.....
 (Adresse.)

.....
 (Province.)

Le montant de la licence doit accompagner la demande.
 • • •

Recommandations du Comité

Les membres du Comité appelé à formuler des réglementations pour le contrôle des produits alimentaires tenus par les différents commerces du Canada, se considèrent comme en service commandé par l'état. Ils ont, en conséquence, donné leur opinion la plus sincère en établissant ces réglementations. Ils ont été animés, dans leur travail, par le désir loyal d'utiliser leurs connaissances spéciales et leur expérience en matières commerciales pour le plus grand bien du pays en général. Il est à espérer que les recommandations suivantes aideront le Contrôleur des Vivres du Canada à contrôler et à réglementer le commerce, à conserver les produits alimentaires du Canada et à en réduire le coût au consommateur.

En comparaison avec les facteurs de production originaire du pays, les commerçants (et par là nous voulons désigner les manufacturiers et les marchands) font plus que porter leur part du fardeau des responsabilités de la nation. En outre des contributions volontaires au Fonds Patriotique, à la Croix Rouge et autres différents fonds, ils ont à supporter les taxes, le partage des profits comme mesure de guerre, et, dans certains cas, des taxations exceptionnelles qui ne sont pas partagées par les producteurs, dont les profits en raison de la multitude et de la variété de production ne peuvent être atteints d'une façon pratique et qui en raison du petit volume d'affaires individuelles, échappent ordinairement à l'impôt.

Ce à quoi désire arriver le Comité c'est à former une base de contrôle qui, en plaçant le manufacturier et le marchand sur un juste pied d'égalité avec les autres éléments de la population, éliminera tous profits injustifiables.

Les recommandations suivantes sont, en conséquence, respectueusement soumises:

1.—Qu'un système de licence soit établi, couvrant toutes les branches du commerce de produits alimentaires, et qu'un taux de licence d'un montant modique, soit imposé pour couvrir les dépenses d'opération de ce système; de sorte que toutes les dépenses soient supportées par le commerce lui-même et non par le consommateur.

2.—Qu'avec l'établissement d'un système de licence, il soit procédé à la formation d'une organisation intelligente de façon à ce que chaque étape d'un produit, du producteur au consommateur, soit contrôlé d'une manière efficace.

3.—Que toutes opérations de rabais et commissions secrètes soient prohibées; que les méthodes d'entente frauduleuse qui causent actuellement une telle suspicion et un tel malaise tant dans le commerce que dans l'esprit du public, soient prohibées; que les ventes en combinaisons par lesquelles un marchand vend une commodité ou une quantité spécifiée d'une commodité sous condition d'achat de certaines quantités d'autres marchandises, soient prohibées.

4.—Qu'en vue de la réduction des dépenses de tenue d'un commerce, les suggestions suivantes soient so-

gieusement considérées:

(a) Pour éviter la perte de temps et le double emploi dans le travail du voyageur de commerce, des restrictions doivent être imposées règlementant le nombre de fois par semaine que les voyageurs des maisons de gros pourront visiter les clients dans les centres de distribution et le nombre de fois par mois dans les districts ruraux.

(b) Pour l'organisation pratique, selon les besoins locaux, d'un système centralisé de livraison; des restrictions devraient être établies sur le nombre de livraisons aux clients de détail et il devrait être fixé un nombre de tournées de livraisons dans les différentes zones, pour la distribution des marchandises au cours de la journée. En outre, il faudrait que le nombre de voyages exigés des marchands de gros pour la livraison des marchandises soit réduit, et que le poids minimum des livraisons individuelles soit fixé.

5.—Que pour administrer et mettre en pratique d'une façon appropriée, un système de licence, une organisation bien établie soit créée afin de rendre effectif le travail du Contrôleur des Vivres.

6.—Que soit institué et appliqué rigoureusement un système de rapports des stocks, par lequel le Contrôleur des Vivres puisse être en mesure d'empêcher les accumulations, au Canada, et forcer toute maison surchargée de marchandises, à distribuer son surplus aux autres maisons dont les approvisionnements sont bas.

7.—Que tout commerce et toute branche de commerce soient rigoureusement contrôlés, en ce qui concerne le pourcentage des profits sur le chiffre d'affaires, et que, par la stricte application des réglementations contre les profits injustifiés et la spéculation, il ne soit pas permis que les pourcentages de profits soient plus élevés que ceux d'avant la guerre.

Signé à Ottawa, le 12 décembre 1917.

Signature	Maison	Ville.
P.-B. Tustin,	Président, chef du département des produits alimentaires et laitiers, Winnipeg.	Winnipeg.
H. Blain,	Eby Blain, Ltd.,	Toronto.
H. C. Beckett,	W. H. Gillard & Co.,	Hamilton
H. Bruce Gordon,	The Codville Co., Ltd.,	Winnipeg.
G. M. Bate,	H. N. Bate & Sons, Ltd.,	Ottawa.
W. F. V. Jones,	Leeson, Dickie Grosse Co., Ltd.,	Vancouver.
Robert Kelly	Kelly Douglas Co., Ltd.	Vancouver.
Zéph. Hébert,	Hudon, Hébert Co.,	Montréal.
E. M. Trower,	Secrétaire du Bureau fédéral de l'Association des Marchands-Détaillants du Canada,	Ottawa.

Ottawa, le 10 décembre 1917.
 • • •

RESOLUTION

Adoptée par un Comité spécial de la Section des Epiciers de l'Association des Marchands-Détaillants du Canada, Incorporée.

Nous soussignés, membres d'un Comité spécial de la

Section des Epiciers, de l'Association des Marchands-Détaillants du Canada, Incorporée, représentant le commerce d'épicerie en détail du Canada, ayant été priés de considérer quel'e assistance nous pourrions donner au Contrôleur des Vivres, de manière à lui permettre de conserver plus facilement les produits alimentaires du Canada par un système de distribution convenablement organisé, et ayant soumis notre rapport à votre Comité, qui couvre les points importants au sujet de votre enquête, en ce qui concerne le commerce d'épicerie en détail, et ayant également considéré très soigneusement le rapport qui a été préparé par les membres de votre Comité, représentant le commerce d'épicerie en gros, nous avons grand plaisir à aider le Contrôleur des Vivres à appliquer ces mesures et principes, car nous pensons qu'en agissant ainsi, le commerce aussi bien que le public, en bénéficieront grandement.

Membres du Comité spécial:

D. W. Clark, (président), Toronto.

D. McLean, Toronto,

W. C. Miller, Toronto.

A. Laniel, Montréal.

J. Sansregret, Montréal.

T. Boroman, Ottawa.

B. G. Crabtree, Ottawa.

R. C. Cummings, Ottawa.

J. C. Campbell, Ottawa.

E. M. Trowern, Ottawa.

Signé pour le Comité ci-dessus:

E. M. Trowern,

Secrétaire du Bureau fédéral, Ottawa.

(Fin)

Nous donnerons dans notre prochain numéro quelques-uns des commentaires soulevés par le projet ci-dessus, principalement dans les milieux commerciaux.

L'AUGMENTATION DES TARIFS DE FRET PROVOQUERA UNE AUGMENTATION DES PRIX DE DETAIL

L'augmentation des taux de fret dont nous avons fait mention la semaine passée aura prochainement son effet sur les prix de détail, sous forme de hausse.

Les tarifs de transport sont un important facteur pour tous les approvisionnements du commerce d'épicerie. Ils sont donc appelés à provoquer une hausse que les consommateurs auront à supporter. Bien que des augmentations commerciales n'aient pas encore suivi l'annonce de l'augmentation des tarifs de transport, les détaillants peuvent préparer leurs clients à en supporter le poids prochainement. Examinons la question. Ce n'est qu'une augmentation légère de 15 pour 100, dira-t-on. Evidemment, mais, combien de fois le consommateur devra-t-il la payer? Et d'abord, le manufacturier des différentes lignes paye pour le fret de son charbon, de ses matières premières et de ses fournitures, 15 pour 100 de plus. Ce surplus est ajouté par le manufacturier au prix de ses produits au marchand de gros, qui à son tour, a à payer 15% de fret extra pour l'envoi de ces marchandises à son magasin. Les chemins de fer ont transporté lesdites marchandises deux fois et ont obtenu deux fois leur 15 pour 100 extra. Ensuite, le détaillant achète ces marchandises au marchand de gros qui les lui envoie par chemin de fer. Il a encore à payer ce surplus de 15 pour 100. Donc, pour la troisième fois, les chemins de fer encaissent le

15 pour 100 extra sur la même marchandise (expédiée sous une forme ou sous une autre). Ces trois frets supplémentaires sont fatalement comptés au consommateur, de sorte que pour ce dernier, l'augmentation des tarifs de fret représente en réalité, une hausse de 45 pour 100. Le consommateur paye trois fois la compagnie de chemins de fer, et même celui qui réside à la campagne aura à payer en 1918, quatre fois cette augmentation s'il doit recevoir ses approvisionnements de son épicier, par chemin de fer.

Pour ce qui est des produits en conserves, l'augmentation des taux de fret se fera sentir encore plus car pour de telles lignes, les compagnies de chemins de fer sont appelées à transporter quatre ou cinq fois les marchandises, comprenant les matériaux pour la manufacture des récipients le charbon, etc. Au demeurant, il est généralement admis que les compagnies de chemins de fer avaient droit à cette augmentation, mais si l'on considère qu'elles transportent plusieurs fois les marchandises, le pourcentage d'augmentation peut être jugé considérable, surtout au point de vue du consommateur qui en supportera fatalement les conséquences.

NOTRE COMMERCE

Notre commerce total, à l'exclusion des importations et des exportations d'argent monnayé pour les 12 mois prenant fin en septembre 1917, s'élevait à \$2,424,000,000, un chiffre record qui se compare à celui de \$1,091,000,000 pour la même période de 1913. Ainsi donc, en quatre ans, notre commerce total a augmenté de 122 pour 100.

Dans la même période, nos importations changeaient de \$683,000,000 à \$1,004,000,000, soit une avance de 46 pour 100. Les exportations augmentaient de \$408,000,000 à \$1,419,000,000, soit un changement en notre faveur de 247 pour 100. Dans ces quatre années, une balance commerciale adverse de \$300,000,000 a été convertie en une balance favorable de \$415,000,000. En mars cette balance sera probablement de \$500,000,000. La situation de la balance du commerce à la fin de septembre est clairement montrée par les chiffres suivants:

	Douze mois finissant le 30 septembre				
	En millions de dollars.				
	1913.	1914.	1915.	1916.	1917.
Marchandises	683	531	417	685	1 004
Importations	408	468	517	1,052	1,419
Exportations					
Balance défavorable	275	63
Balance favorable	100	367	415

EXPORTATION DU SAUMON EN ITALIE

Une dépêche de Milan, Italie, annonce que les boîtes de saumon canadien sont étalées maintenant dans les vitrines des épiceries des principaux centres commerciaux tels que Milan, Gênes, et Naples. Ces boîtes portent toutes la marque: "Packed in Dominion of Canada", avec l'étiquette et le nom de la grande maison d'exportation de Londres qui achète le saumon au Canada pour le revendre aux commerçants italiens.

Cependant une maison importante de Gênes a fait dernièrement des achats directs au Canada et les boîtes portent l'étiquette de Maisons canadiennes et italiennes.

LA NOUVELLE LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Comme la plupart d'entre nous l'ont appris, nous aurons à payer, à partir de cette année un impôt sur le revenu, d'après la nouvelle loi qui a été votée par le gouvernement fédéral d'Ottawa pour faire face aux charges de la guerre. Nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur soulignant les principales caractéristiques de cette loi qui s'applique à beaucoup d'entre eux.

Le revenu est exempté jusqu'à \$1,500 pour les célibataires et \$3,000 pour les hommes mariés. La taxe est de 4%. Pour la tranche de \$6,000 à \$10,000 s'ajoute une surtaxe de 2% ; pour celle de \$10,001 à \$20,000, de 5% ; pour celle de \$20,001 à \$30,000, de 8% ; pour celle de \$30,001 à \$50,000, de 10% ; pour celle de \$50,001 à \$100,000, de 15% ; pour celle au-dessus de \$100,000, de 25%.

Les sociétés paient 4% sur leurs revenus, mais sans surtaxe : l'impôt sera perçu sur les revenus de 1917 pour la première fois.

Le ministre des Finances estime que le rendement sera compris entre \$15 à \$20 millions. La taxe s'applique à toutes sortes de recettes, traitements ou dividendes, même aux traitements payés par l'Etat. On déduira du revenu, avant de fixer la quote-part, les impôts municipaux, les contributions aux fonds patriotiques et autres charités de guerre.

Pour les valeurs étrangères, on déduit du montant brut les impôts du pays d'origine pour le calcul du revenu. Les sociétés étrangères qui font des opérations au Canada paieront l'impôt seulement pour les revenus perçus dans le pays, tandis que les sociétés canadiennes qui opèrent non seulement à l'intérieur mais au dehors paieront sur la totalité de leurs recettes. Cet impôt cessera avec la guerre ; on procédera alors à une refonte générale des impôts.

Diverses sanctions pénales ont été prévues pour le cas de fausses déclarations : de même on a prévu une juridiction pour les contestations avec appel à la Cour de l'Echiquier.

La déclaration est obligatoire : elle doit être faite avant le 28 février de chaque année et s'appliquer aux revenus perçus l'année précédente. Cette déclaration doit comporter l'élection d'un domicile au Canada.

La loi oblige le patron à retenir sur les salaires qui sont frappés de l'impôt les montants correspondants et de les verser au Trésor. Les revenus suivants sont laissés hors de la loi : les revenus du gouverneur général, des consuls qui sont citoyens du pays qu'ils représentent et qui ne se livrent à aucune opération commerciale dans le pays, les revenus des sociétés ou administrations dont 90% au moins du capital sont entre les mains des provinces ou des municipalités, les revenus des institutions de charité, agricoles et d'éducation, des chambres de commerce, des syndicats professionnels, des sociétés de secours mutuel et de bienfaisance, les revenus des cercles, sociétés et associations organisées et exploitées seulement dans un but social, de progrès civique, de plaisir, de divertissement ou tout autre objet sans profit et dont aucune part des revenus ne profite à aucun des actionnaires ou membres ; les revenus des emprunts du Dominion canadien qui ont été émis exempts d'impôt : la paie des militaires et marins qui ont servi au-delà des mers pendant la guerre actuelle sous les drapeaux de Sa Majesté ou d'un des alliés de Sa Majesté.

On déduira des revenus pour l'établissement de l'impôt : la valeur des biens reçus par donation, legs ou héritage, ainsi que les primes payées par les assurances en cas de décès : les sommes fixées par le ministre dans la détermination des revenus des Compagnies minières au titre d'amortissement de l'actif pour épuisement des mines. Le fait que les dividendes reçus le sont de personnes ou de sociétés déjà soumises à l'impôt ne dispense pas de faire figurer les sommes correspondantes dans la déclaration.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE GUATEMALA PEUT AFFECTER LE COMMERCE DES CAFES ET DES BANANES

Comme on l'a appris par les quotidiens, la ville de Guatemala a été complètement détruite par un tremblement de terre. On ne peut encore dire quelle est l'importance des dégâts, mais il se peut que ce cataclysme ait son effet sur le commerce du café, car Guatemala, en produit une importante quantité, de bonne qualité et qui trouve un débouché sur les marchés canadiens. La consommation au Canada du café du Guatemala s'élève à 3 pour 100 de la consommation totale. Le gros du café du Canada vient du Brésil et après cela, des Indes Occidentales Anglaises. Le café du Guatemala vient en troisième lieu. Les chiffres du gouvernement, pour les trois mois finissant en juin 1917, les derniers chiffres parus, donnent 411,678 livres. En 1916, les chiffres étaient de 187,873 et en 1915, de 98,343 livres. Il se peut que les pertes ou dommages causés aux récoltes du Guatemala aient leur effet sur le commerce canadien du café. La banane est un autre produit qui peut subir le contrecoup de ce cataclysme. La banane du Guatemala, la changuinola, est de bonne qualité et est estimée sur le marché. Si les plantations ont souffert du récent tremblement de terre, cela peut provoquer des prix plus élevés.

AGRANDISSEMENT DES USINES DE LA CIE DES RASOIRS GILLETTE

M. A. A. Bittues, le directeur-gérant de la compagnie des rasoirs de sûreté Gillette, du Canada, et son état-major, sont de retour d'un voyage de trois jours à Boston, où ils ont assisté à la convention de la compagnie qui a été tenue au City Club.

Parmi les sujets de discussion qui ont été amenés sur le tapis à ce congrès, il faut mettre au premier rang l'élaboration d'un programme pour augmenter considérablement la production cette année pour les compagnies américaines comme canadiennes, et ce plan inclut une campagne éducative qui sera lancée sur une vaste échelle. Ces divers objets ont été discutés par plus de 300 délégués.

Il a été décidé de consacrer la somme de \$800,000 à l'agrandissement de la manufacture, que possède la compagnie à Boston. Cette amélioration permettra d'augmenter de 60 pour cent la fabrication, et elle donnera de l'ouvrage à mille autres employés.

En ce qui concerne la manufacture que possède la compagnie sur la rue Saint-Alexandre, à Montréal, on ajoutera assez de machinerie pour fabriquer journellement jusqu'à 15,000 rasoirs et 1,200,000 lames. Les usines américaines et canadiennes de cette compagnie s'attendent de fabriquer pour l'année courante 1,400,000 rasoirs et 8,000,000 de douzaines de lames.

AVIS TRES IMPORTANT CONCERNANT LES CEREALES EN PAQUETS

Le Contrôleur des Vivres, comme complément à sa réglementation de la vente des céréales en paquets, communique aux commerces de gros et de détail, l'avis suivant :

“Un ordre émis le quatorzième jour de décembre par le Contrôleur des Vivres du Canada prévoit entre autres choses que les marchands de gros et de détail n'auront pas besoin de licence pour vendre tous aliments pour breakfast ou céréales en paquets d'origine de moins de vingt livres, si ces produits ont été manufacturés en vertu d'une licence accordée par le Contrôleur des Vivres.

Afin de permettre au marchands en gros et en détail d'écouler sans perte, les aliments pour breakfast ou céréales achetés avant le premier jour de janvier 1918, il est en outre décrété que lesdits stocks pourront être vendus par les marchands en gros et détaillants sans licence.”

• Signé: **W.-J. HANNA.**

LA CONFERENCE DES VOYAGEURS DE LA CANADIAN MILK PRODUCTS LIMITED

Nos lecteurs apprendront avec intérêt que la Canadian Milk Products Limited, a augmenté à tel point son personnel de vente, pendant ces dernières années, qu'elle a été amenée à réunir ses membres en convention annuelle, et à tenue récemment sa première conférence.

M. B.-D. Buford, gérant pour la province du Québec a donc réuni son personnel à Montréal pour discuter des conditions générales des affaires. Les voyageurs qui n'avaient pas encore inspecté les usines et qui ne connaissaient pas les méthodes de manufacture de la compagnie furent conduits à la plus récente manufacture de cette compagnie à Burford, Ontario. Toutes les méthodes et tous les procédés pour produire la poudre de lait du lait frais liquide, furent passés minutieusement en revue. Les différents produits de la compagnie furent discutés afin que les voyageurs aient toute l'information nécessaire pour la transmettre à leurs clients.

Il fut donné une attention spéciale à la poudre de lait domestique Klim pour laquelle une grosse campagne d'annonce a été lancée au 1er octobre dernier.

M. B.-A. Gould, président de la compagnie passa en revue l'histoire du commerce des poudres de lait, insistant principalement sur la manufacture de ce produit, au Canada, qui commença en 1903. M. S.-B. Trainer, secrétaire et trésorier de la compagnie donna un bref aperçu du développement de l'organisation de vente au cours des dernières années.

Le succès de cette première convention fut complet, et fut une manifestation brillante de l'essor pris par la Canadian Milk Products Limited. Les bureaux et entrepôts de la compagnie sont dans une nouvelle bâtisse, 10 ruelle Sainte-Sophie, Montréal.

EN CALIFORNIE OU EN FLORIDE CET HIVER

Si vous vous proposez de passer une partie de cet hiver en Californie, en Floride, en Georgie, dans la Caroline du Sud, à la Louisiane, aux Bermudes, dans les

Indes Occidentales, à Cuba, à Panama, dans l'Amérique du Centre ou du Sud ou en n'importe quel point magnifique du Golfe, consultez M. O. Dafoe, 122 rue Saint-Jacques, coin Saint-François-Xavier, pour plus amples informations, billets réservés, etc. Le Grand-Tronc suit les différentes routes.

Des billets circulaires pour la Californie et les différents points de la Côte du Pacifique sont en vente tous les jours.

NOUVEAUX REGLEMENTS CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES WAGONS CHARGES DE PRODUITS ALIMENTAIRES

1. Nul wagon à marchandises contenant des vivres ou des produits alimentaires ne doit rester sous chargement à sa destination sur un chemin de fer quelconque en Canada pour une période de plus de quatre jours après que l'avis de l'arrivée du wagon a été donné par la compagnie au consignataire de ces vivres ou de ces produits alimentaires.

2. Quand un wagon à marchandises contenant des vivres ou des produits alimentaires reste sous chargement à sa destination pour une période excédant quatre jours après que tel avis a été signifié comme susdit, la compagnie de chemin de fer qui transporte ces marchandises doit notifier de ce fait le Contrôleur des Vivres.

3. Quand un wagon à marchandises contenant des vivres ou des produits alimentaires est retenu à un endroit quelconque sur une voie ferrée en Canada en attendant un ordre d'expédition et que cet ordre n'est pas donné par le consignataire de ces marchandises dans le délai d'un jour de l'arrivée de ce wagon à cet endroit, la compagnie de chemin de fer qui retient ce wagon doit notifier du fait le Contrôleur des Vivres.

4. Quand par un tel avis ou autrement le Contrôleur des vivres apprend qu'un wagon à marchandises contenant des vivres ou des produits alimentaires est resté sous chargement à sa destination pour une période excédant quatre jours, ou qu'il a été retenu à un endroit quelconque attendant un ordre d'expédition pendant plus qu'un jour après qu'avis de son arrivée a été signifié au consignataire comme susdit, le Contrôleur des vivres peut adresser au consignataire un avis par écrit par lettre chargée, ou un télégramme, qu'à moins que le wagon ne soit déchargé ou qu'un ordre d'expédition ne soit donné selon le cas, dans les deux jours de la date de cet avis, les vivres ou produits alimentaires contenus dans ce wagon seront confisqués par le Contrôleur des vivres et vendus, et que si dans ces deux jours ce wagon n'est pas déchargé ou qu'un ordre d'expédition n'est pas donné, selon le cas, le Contrôleur des vivres peut dès lors confisquer le contenu dudit wagon et le vendre de la manière qu'il jugera à propos, et après avoir payé tous les frais de transport, de saisie et de vente le Contrôleur des vivres remettra au dit consignataire la balance du produit de la vente, s'il en reste.

5. Les fonctionnaires d'une compagnie de chemin de fer qui retiennent un wagon ou des wagons pour déchargement ou en attendant un ordre d'expédition donneront au Contrôleur des vivres ou à toute personne qu'il autorisera à cette fin tous les renseignements que le Contrôleur des vivres ou telle personne peut exiger concernant la date de l'arrivée et la nature du contenu d'un wagon ou de wagons à marchandises sous chargement retenu par la compagnie de chemin de fer à un endroit ou différents endroits et au sujet duquel ou desquels il y a enquête.

6. Le Contrôleur des vivres peut défendre à toute compagnie de chemin de fer d'accepter pour transport toutes vivres ou tous produits alimentaires d'un expéditeur dont les marchandises ont été confisquées et vendues sous l'empire des présents règlements, à moins d'un permis écrit du Contrôleur des vivres.

7. Toute personne qui néglige ou refuse d'adresser un avis ou de donner un renseignement exigé ou autorisé par les présents règlements, ou accepte des marchandises pour expédition contrairement aux dispositions de l'article six des présents règlements, est coupable de délit et passible, sur conviction sommaire, d'une amende n'excédant pas cinq cents dollars, ou d'emprisonnement pour une période n'excédant pas six mois, ou des deux peines de l'amende et de l'emprisonnement.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Le Marché de l'Alimentation

LE MARCHÉ LOCAL DU GRAIN

Le ton du marché du grain a été très fort cette semaine et les prix ont atteint les niveaux suivants:

Avoine d'alimentation No. 1	0.93
Avoine d'alimentation No 2	0.90
Avoine blanche d'Ontario No 2	0.91 0.92
Avoine blanche d'Ontario No. 3	0.90 0.91
Avoine blanche d'Ontario No 4	0.89 0.90

Les affaires en orge d'Ontario étaient calmes, mais les prix demeuraient fermes à \$1.48 le boisseau ex-voie. L'orge rejetée et d'alimentation du Manitoba se vendait \$1.34 le boisseau, f.o.b. voie, Fort William.

LE MARCHÉ LOCAL DE LA FARINE

Le marché local de la farine n'a subi guère de changement cette semaine. La demande de la part des acheteurs locaux et de la campagne a été importante pour la farine de blé de printemps, et un bon volume d'affaires a été enregistré, tant pour livraison immédiate que pour envoi dans les 30 jours. Nous cotons:

Farine de blé du printemps:	
Premières Patentes	\$11.60
Secondes Patentes	11.10
Fortes à boulangers	10.90

le baril en sacs.
La demande pour farine de blé d'hiver a été également meilleure et de bonnes affaires ont été faites en patentes à 90 pour cent de \$10.70 à \$11.00 le baril en bois, et de \$5.20 à \$5.35 le sac, et en lots de chars de \$10.00 à \$10.25 le baril, en sacs.

ISSUS DE BLE ET AVOINE ROULEE

Le son est vendue \$35 à \$37; le gru, de \$40 à \$42; les middlings, de \$48 à \$50; la moulée pure, de \$61 à \$63, et la moulée mélangée, de \$55 à \$56, la tonne, sacs compris. L'avoine roulée est cotée à \$5.30 en sacs en jute et \$4.77½ en sacs en coton de 90 livres.

LE FOIN PRESSE

Bonnes affaires en foin pressé, avec ventes de lots de chars de No 2 à \$15.50; de No 3 à \$14.00 et de foin mélangé de trèfle, de \$11.00 à \$12.00 la tonne, ex-voie.

LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

La demande a été assez bonne et le marché a été assez animé. Les bestiaux de choix n'étaient pas en grand nombre, mais il y a eu par contre quelques lots de bonnes qualités qui ont été vendus à \$10.50.

Le nombre de veaux était restreint et les prix ont été élevés.

Le marché du mouton, comme la semaine dernière, n'a été que d'un intérêt ordinaire. Les porcs étaient fermes et les qualités de choix se sont vendues à \$18.

Les agneaux ont été très fermes, probablement à cause de l'insuffisance des offres provenant du froid excessif qui a empêché les fermiers de les expédier au marché. Quelques agneaux de choix se sont vendus à \$17.25.

Voici quels ont été les prix par 100 livres:

Bouvillons, \$8.00 à \$10.50; taureaux de boucherie, \$6.00 à \$8.50; vaches de boucherie, \$6.50 à \$9.50; veaux gras, \$7.00 à \$9.00 nourris au lait, \$12.00 à \$14.00; moutons, \$10.50 à \$17.50; porcs de choix, \$17.50 à \$18.00.

LES OEUFS

Par suite des approvisionnements limités le marché des oeufs est en forte hausse.

Nous cotons:		
Oeuf frais du jour...	0.65	0.70
Oeufs frais	0.54	0.55
Oeufs frais d'automne	0.50	0.52
Oeufs de choix des gacières	0.00	0.47
Oeufs No 1 des glacières	0.00	0.43
Oeufs No 2 des glacières	0.39	0.40

LA VOLAILLE

Le ton du marché est bon pour

la volaille de choix, mais comme les arrivages sont en grande partie de qualité inférieure il y a une certaine faiblesse manifestée.

Nous cotons:

	La livre.	
Dindes	0.34	0.35
Poulets	0.22	0.27
Poules	0.19	0.23
Canards	0.26	0.27
Oies	0.22	0.23
Dindes vivantes	0.00	0.25
Poulets vivants	0.18	0.25
Canards vivants	0.24	0.25
Oies vivantes	0.20	0.21

LES FEVES

Le commerce des fèves est meilleur. Nous cotons:

Fèves triées, 3 livres		
Canadiennes	8.00	8.25
Fèves triées, 5 livres	7.50	7.75
Fèves Yellow Eye (oeil jaune)	7.00	7.25
Fèves Japonaises	7.75	8.00

LE MARCHÉ A PROVISION

Il y a eu hausse cette semaine, sur le porc et des ventes ont été faites en lots de chars de \$19.00 à \$19.50 les 100 livres pesées hors chars. En sympathie avec cette hausse, il y a eu aussi un plus fort sentiment pour porc apprêté et des ventes d'animaux fraîchement tués des abattoirs se sont faites dans le gros de \$25.50 à \$26.00 les 100 livres.

LES JAMBONS ET BACONS

Un sentiment plus faible s'est manifesté pour les jambons et bacons qui ont vu leurs cotations descendre aux chiffres suivants:

Jambons, 8 à 10 livres	0.30	0.31
Jambons, 12 à 15 livres	0.00	0.30
Bacon pour breakfast	0.38	0.40
Bacon de choix Windsor	0.41	0.42
Bacon Windsor dé-sossé	0.43	0.45

LE BEURRE

Le marché du beurre a été assez actif aux prix ci-dessous:

Beurre de crèmerie supérieur de septembre et octobre	0.45½	0.46
Beurre fin de crèmerie, de septembre et octobre	0.44½	0.45
Arrivages courants	0.00	0.43½
Beurre de ferme fin	0.36	0.37

OLEOMARGARINE

De bonnes affaires se sont faites en oléomargarine aux taux de 30 cents à 32 cents la livre.

LES SUCRES

Les sucres demeurent indécis et la situation ne semble pas devoir se préciser; néanmoins les Canada Sugar Refineries ont abaissé leurs cotations à \$8.50, ce qui donne les cours suivants:

	les 100 livres
Atlantic Sugar Co., extra granulé	\$8.90
Acadia Sugar Ref., extra granulé	
St. Lawrence Sugar Ref., extra granulé	9.00
Canada Sugar Co., Ltd., extra granulé	8.50

LA FICELLE DE COTON EN HAUSSE

Une hausse importante s'est produite sur les prix de la ficelle d'emballage en coton qui montent de 2c la livre; ce qui porte les 3 plis de 52¼ à 53¼ cents la livre, et les 4 plis, de 56 cents à 57 cents la livre.

LES SODAS A PATE EN HAUSSE DE 35c

Un prix nouveau est coté pour les sodas à pâte. Le barillet contenant 112 livres, qui se vendait \$3.90 est coté à présent, à \$4.25, ce qui représente une hausse de 35 cents.

LES AMIDONS EN BAISSÉ

Une baisse est signalée sur le prix de l'amidon. Cette baisse s'applique à toutes les grandeurs de paquets et est devenue effective le 2 janvier. Il est possible à présent d'acheter le paquet d'une livre de silver gloss à 11c ainsi

que le Benson's corn starch. Le Canada corn starch se vendra à 10 cents le paquet au lieu de 11c.

BAISSE DES SIROPS DE BLE-D'INDE

Les sirops de blé-d'Inde ont enregistré une baisse notable qui les ramène aux prix ci-dessous:

Barils d'environ 700 livres, ½ barils et ¼ barils, ¼c de plus la livre.	0.07
Boîtes de 2 livres, 2 doz. à la caisse	4.65
Boîtes de 5 livres, 1 doz. à la caisse	5.20
Boîtes de 10 livres, ½ doz. à la caisse	4.95
Boîtes de 20 livres, ¼ doz. à la caisse	4.90
2 gals., seaux de 26 livres, chaque	2.15
3 gals., seaux 38½ livres, chaque	3.25
5 gals., seaux 65 livres, chaque	5.25

NOUVEAUX PRIX POUR LE SAVON

Les prix sur les marques courantes et bien connues de savon viennent d'être publiés.

Ils représentent une augmentation de 40c par caisse de 100 barres; les anciennes cotations étaient de \$5.75 et les nouvelles sont de \$6.15.

FRUITS ET LEGUMES

La semaine passée, les oranges et les bananes se sont bien vendues, et il y a eu une bonne demande du commerce de détail pour les raisins et les pommes. Les lignes importées de légumes sont de nouveau, populaires, comme les laitues de serres et les choux-fleurs de Californie. Il y a eu quelques changements de prix dont les suivants sont les plus importants: les oranges de Californie sont en hausse à \$6.25. Les choux-fleurs de Californie sont plus chers de 75c par douzaine, à \$2.75. La laitue Curly est baissée à \$1.50 pour la boîte de 4 douzaines. Les poireaux sont plus chers de 50c les bottes d'une douzaine, à \$3.00. Le persil nouveau des Bermudes est arrivé et est coté à 70c la douzaine. Le cresson canadien est coté à \$1.50 la douzaine. L'evergreen pour fins de décorations est tombé de 25c à \$1.50.

LES AMANDES DE BARCELONE

Les nouvelles amandes de Barcelone sont en mains et très demandées par le commerce de détail. Elles se vendent de 17 1-2c à 18 1-2c la livre.

MELASSES

	Prix pour Ile de Montréal
Mélasse de la Barbade. Fancy Puncheons	0.86
Barils	0.89
½ Barils	0.91
Pour les territoires en dehors, les prix sont de 3c au-dessous.	

NOUVEAUX PICKLES

Il ya eu une très bonne demande pour pickles de différentes marques dans les bouteilles et récipients de grosseurs populaires. La marque Regal coûte \$1.75 la douzaine, pour les grosseurs 12 onces en caisses de 2 douzaines.

Les 40 onces sont en caisses d'une douzaine et se vendent à \$3.25 la douzaine. Les seaux du même produit se vendent \$3.50. En oignons en conserve, il y a deux tailles de cette marque offertes: les bouteilles 12 onces, à \$1.75 la douzaine et les 40 onces, à \$3.35 la douzaine. Ces deux derniers sont placés en caisses d'une douzaine chaque.

LES THÉS

Il y a une bonne demande pour les thés et le commerce est suffisamment approvisionné dans la plupart des qualités. Il y a eu des arrivages de thés du Japon, mais ces envois sont arrivés en mauvais état. Les prix se maintiennent fermes aux cours suivants:

Pekoe, Souchong, la livre	0.38
à	0.40
Pekoes, la livre	0.40
à	0.46
Orange Pekoes	0.13
à	0.50

Main 7059

PAQUET & BONNIER

Comptables Liquidateurs, Auditeurs, Prêts d'argent, Collection

Chambre 501

120 St Jacques

MONTREAL



Produits

Chimiques et

Acides

CREME DE TARTRE
 ACIDE TARTRIQUE
 ACIDE CITRIQUE
 VITRIOL BLEU
 BORAX
 SELS D'EPSOM

Métaux en Feuilles et en

Lingot

FER-BLANC EN FEUILLES
 ZINC
 CUIVRE
 FER-BLANC
 PLOMB
 BRONZE

Matériaux de Peinture

PLOMB ROUGE
 MINERAL ORANGE
 LITHARGE
 LITHOPHONE
 BARYTES
 HUILE DE BOIS DE CHINE

B. & S. H. THOMPSON & COMPANY LIMITED MONTREAL

Succursales: TORONTO — WINNIPEG — NEW
 GLASGOW (N.E.)

Agents de ventes canadiens pour: UNITED STATES STEEL PRODUCTS COMPANY
 et Exportateurs pour la AMERICAN SHEET & TIN PLATE COMPANY.

Ferronnerie, Plomberie, Peinture

Marché de Montréal

LES RABOTS EN HAUSSE

On note une hausse sur les prix des rabots. Cette hausse s'applique aux lignes Stanley et s'évalue de 15 à 30 cents sur chacune des lignes affectées. Ainsi, les nos 2 ont été portés de \$2.80 à \$3.00; les nos 11, de \$3.15 à \$3.25; les nos 20, de \$6.00 à \$6.35; les nos 48, de \$3.85 à \$4.15; les nos 148, de \$2.90 à \$3.10; les nos 71, de \$2.95 à \$3.15; les nos 127, de \$2.05 à \$2.20; les nos 129, de \$2.40 à \$2.60; les nos 135, de \$2.05 à \$2.20 et les nos 289, de \$2.80 à \$3.00.

LES COUVERTES A CHEVAUX

Il y a une grosse avance dans les prix des couvertures de jute pour chevaux. Les couvertures en jute rayées non doublées 60 x 70 ont monté de \$11.40 à \$18.75; les mêmes, avec doublures 40 pouces, sont montées de \$17.70 à \$27.50 et dans cette catégorie, les styles complètement doublés sont à \$32.50 la douzaine au lieu de \$20.70. Les couvertures en carreaux de fantaisie avec pleine doublure 80 x 80 montent de \$32.40 à \$41.25; et les couvertures rayure fantaisie et carreaux avec doublure de 60 pouces, grandeur 60 x 70, se vendent à présent à \$53.75 alors que l'ancien prix était de \$39.60. La taille 60 x 70 en jute rayée qui se vendait à \$20.70 est à présent à \$30.65 et la même avec pleine doublure et en 64 x 70 se vend à présent \$36.25 la douzaine, au lieu de \$24.30.

LES LENTILLES EN HAUSSE DE 33 1-3 POUR 100.

Le changement d'escompte concernant les lentilles ne peut manquer d'intéresser les marchands d'accessoires d'auto. Il y a eu sur ces verres grossissants une hausse de 33 1-3 pour 100, s'appliquant à toutes les lignes régulières.

LES LEVIERS EN HAUSSE DE 50c SUR LISTE

Parmi les articles en hausse cette semaine, il convient de noter les leviers à roulements à billes

"Kimball". La nouvelle liste de prix est à \$7.00, ce qui représente une hausse de 50c. Un escompte de 25% pour les détaillants est appliqué à cette ligne.

LES GRIPS DE SURETE

Une nouvelle liste de prix est sortie pour les grips de sûreté Dreadnought. Les nouveaux prix sont pour les tailles employées sur les pneus 3 1-2 pouces de \$6.50 le set de six; pour les grandeurs employées sur les pneus de 4 pouces et 4 1-2 pouces le prix est de \$7.50 et pour les 5 pouces et 5 1-2 pouces, de \$8.50. Un escompte de 25% est consenti aux détaillants sur ces prix.

LES HUILES LUBRIFIANTES EN HAUSSE

Les huiles lubrifiantes pour automobiles sont en hausse d'environ 5 cents le gallon pour les lots en barils, et pour les huiles en boîtes, la hausse dépend de la grosseur du contenant.

LES "RIMS" EN HAUSSE

Les "rims" (cercles pour pneus) sont en hausse d'environ 15 pour 100. Ceux qui se vendent le plus sont les 34 x 4 qui se vendaient autrefois à \$39.45 et qui sont montés à présent à \$46.10. Les 34 x 4 1-2 autrefois à \$45.00, sont montés à 52.80 et les 36 x 4 1-2 précédemment à \$49.55 sont maintenant à \$57.80. Ces prix sont sujets à un escompte de 30 pour cent pour les marchands.

LES POMPES EN HAUSSE

Les pompes d'automobile sont en hausse, ainsi les pompes pour gros autos, précédemment se détaillant à \$14.00 se vendront à \$20.00. Le prix de cette pompe en acier pour le Ford, qui était de \$10.00 est à présent de \$14.00. Ces prix comportent un escompte de 25 pour 100 sur petits lots et de 33 1-3 sur lots de plus d'une douzaine.

LES "BUMBERS" POUR AUTO EN HAUSSE DE 10 POUR 100.

Une hausse de 10 pour 100 a été appliquée aux "bumpers". Ainsi, le style à ressort qui était coté à \$16.80 se vendra \$18.50. Le "channel rail", qui était à \$9.85 sera à \$11.40 et le "Diamond rail" qui se vendait \$12.95 sera coté à \$14.90. Le "round rail" marque \$14.50 est coté à présent \$16.60 et le semi-diamond passe de \$12.20 à \$13.70. Sur ces prix, il y a un escompte de 25 pour 100 pour les lots de moins d'une douzaine, de 30 pour 100 pour les lots d'une demi-douzaine et de 35 pour 100 pour les lots d'une douzaine.

LES CHAINES DE PNEUS SONT COTEES PLUS CHER

Une nouvelle liste de prix a été publiée pour les chaînes de pneus, et faisant ressortir une hausse de 10 pour cent. Cette hausse s'applique aux lignes Dreadnought. Elle s'applique aux grandeurs régulières aussi bien qu'aux grandeurs spéciales. La grandeur pour Ford, 30 x 3 1/2 est cotée à présent, à \$4.50 le 33 x 4 à \$5.30; le 34 x 4, à \$5.50; le 35 x 4 1/2 à \$6.00; le 36 x 4 1/2, à \$6.20; le 35 x 5, à \$7.00 et le 37 x 5, à \$7.80. Il est donné l'escompte commercial régulier sur ces prix.

LES COUVERTS POUR RADIA-TEUR SONT EN HAUSSE

Une hausse de 35 pour cent a marqué les couverts doublés de peluche.

ACCUSE DE RECEPTION

Nous avons reçu avec plaisir le calendrier de la Canada Cement, et lui en adressons nos vifs remerciements. Détail à noter: ce calendrier est en français.

DEMANDE D'EMPLOI

Louis Bélanger, comptable-expert, 1087 rue Berri, Montréal, âgé de 48 ans, longue expérience, bonnes références, demande emploi de comptable.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

CURATEURS

J.-D. Dupuis, Montréal, v. Geo. Duclos, curateur.
In re J.-Onésime Gauvreau, Montréal, Benoit et de Grosbois, curateurs.

AVIS DE DIVIDENDE

Re F.-A. McKee, de Richmond, un premier et final dividende payable le 14 janvier par Turcotte et Merrill, curateurs.
Dominion Marble Co., Ltd., Montréal, un premier dividende payable le 21 janvier par G.-W. Scott, Montréal, liquidateur.
S.S. Bain, Regd, Montréal, un premier et dernier dividende payable le 14 janvier par A. Desmarreau, liquidateur.

ABANDON JUDICIAIRE

Jos.-O. Gauvreau, Montréal, Wilf. Drouin, Montréal, gardien provisoire.
F. Duchesneau, de Saint-Tite de Champlain, J.-P.-E. Gagnon, gardien provisoire.
J. Morin, de Saint-Cyprien v. Bédard et Bélanger, de Québec, gardiens provisoires.
Par Isidore M. Hackstein, Montréal, L.-F. Churchill, gardien provisoire.
Par Sara Fox (Canadian Costumes Mfg. Co.) Montréal, Julius Wasserman, gardien provisoire.
Par Myer Sonenbloom, Montréal. (Brit. Five Ten & Fifteen Cents Store), Sam old, gardien provisoire.
Sarah Fox, Canadian Costumes Mfg. Co., femme de C. Shiller, Montréal, Julius Wasserman, gardien provisoire.
Isidore-M. Hackstein, Montréal, L.-F. Churchill, gardien provisoire.
Frank-R. Lonergan, Regr., Montréal, Royal Economic Store, Montréal, J.-T. Smith, gardien provisoire.

EN LIQUIDATION

Re Union Saint-Joseph de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette v. C. Pageau, de Loretteville, liquidateur.

DEMANDES DE SEPARATIONS DE BIENS

Florida Dufresne, Québec v. V. Darveau.
Angélique Carpentier, Montréal v. D. Lalonde.

COMPAGNIES PROVINCIALES

J.-F. Guité, Ltd, à Maria, \$49,000.
Le Salon d'Optique Canadien Ltd, Montréal, \$10 000.
Longue Pointe Land Co'y., Ltd, à Dunham, \$48,000.
Realties Ltd, Montréal, \$20,000,000.
The Portage du Fort Milling Co., Ltd à Portage du Fort, \$30,000.

CHANGEMENTS COMMERCIAUX

DISSOLUTION

Canadian Moving Picture Digest Pub. Co., Merrick R. Nuthing J.-H. Gordon, filé le 28 décembre 1917.

Beauchamp et Nadeau, Montréal, P.-E. Beauchemin, Jos. Claude Nadeau, filé le 19 décembre 1917.

La Fabrique Saint-Joseph, à Saint-Laurent, E. Gohier, Jos. Gohier, filé le 31 décembre 1917.

Marché Beaubien, Montréal, I. Boire, séparé de biens de Jos. Appoldor Chevrier et Rose Délima Boire, séparée de biens de J.-B. Larin, filé le 31 décembre 1917.

Diamond News Co., Montréal, James Diamond, filé le 28 décembre 1917.

The Yorkshire Cloak and Suit Co., J. Kullus Reich, séparée de biens de Max Cohen, filé le 29 décembre 1917.

King Edward Palace, Montréal, King Lawand, épouse de Michel Ghiz, filé le 28 décembre 1917.

Vogue Waist Co., Montréal, Benjamin Sommet, filé le 31 décembre 1917.

Bougie et Vincent, — Lumber, — A. Bougie, filé le 31 décembre 1917.

Lepohon et Hétu, Montréal, J. Lepohon, I. Géllnas, séparée de biens de J.-E. Hétu, filé le 27 décembre 1917.

The Lee Puncture Proof Tire Co. of Can., Ltd, 826 Bâtisse Power, incorporée par L.P. fédérale, le 25 octobre 1917, J.-E. Lee, jr., président.

Laurier Café, Montréal, Fong Wye, Fong You, Fong Tong, tous mariés en Chine, depuis le 11 juillet 1917.

The Acme Hat Mfg. Co., Ltd, 703 Saint-Laurent, incorporée par L.P. provinciale, le 5 octobre 1917, H. David, président.

The Pine Lake Lumber Co., Montréal, Zoé Vibon, séparée de biens de A. Lalonde, depuis le 10 décembre 1917.

Mme E. Taylor, 263 Church, Verdun, Montréal, E. Lacombe, fileur, depuis le 20 décembre 1917.

M. Shuman & Co., marchands-tailleurs, Montréal, I. Greenblatt, en communauté de biens, depuis le 18 décembre 1917.

St. Lawrence Button Co., Montréal, M. Gleeson, séparée de biens de Andrico Valentines, depuis le 20 décembre 1917.

The Purity Syrup Co., Ltd., 88 rue McGill, incorporée par L.P. provinciale, le 23 23 février 1917, Richard-I. Dutton, président.

Dominion Dress Mfg. Co., Ltd., 595 Sainte-Catherine Est, incorporée par IL.P. provinciale, le 4 octobre 1917.

L'Institut Moderne de Médecine, Montréal, A. Roy, MD., en communauté de biens, Laure McCready, séparée de biens de A. Beaudoin, depuis le 20 décembre 1917.

Perfect Fit Co., Ltd., 332 Sainte-Catherine-Ouest, E. Greenspont, président, incorporée par L.P. fédérale, le 30 novembre 1917.

E. Tremblay, Reg., plombiers, Montréal, Leovina Brunet, séparée de biens de E. Tremblay, depuis le 22 octobre 1917.

J. Spasser, épicière, Montréal, J. Goldstein, femme séparée de biens de D. Spasser, depuis le 15 octobre 1917.

T. Mfg. Co., Montréal, C. Thomas, séparée de biens de T. Zarbatani, depuis le 14 décembre 1917.

L. Larivière, carrossiers, Maisonneuve,

L. Larivière, séparé depuis le 18 décembre 1917.

Notre-Dame de Grâce Valet Service and Notre Dame de Grâce Book Store, Montréal, Nighten Pilletz, en communauté de biens depuis le 28 décembre 1917.

J.-C. Nadeau, bois de construction, Montréal, J.-C. Nadeau, séparé de biens de A. Turgeon, depuis le 17 décembre 1917.

Yorkshire Cloak and Suit Co., Montréal, Max Cohen, séparé de biens de Régina Reich, depuis le 17 décembre 1917.

Praeleophone and Co., Montréal, N. Gérard Pratte, séparé de biens depuis le 24 avril 1917.

M. Crispette Co., Montréal, Max Epstein, séparé de biens, depuis le 24 avril 1917.

Rochon, Vaillant et Co, contracteurs, Montréal, J.-A. Vaillant, séparé de biens, depuis le 31 décembre 1917.

NOUVELLES COMPAGNIES FEDERALES

Great West Coal Co., Ltd., Brandon, Man., \$2,000,000.
Can. Cooperative Marine Corporation, Ltd, Montréal, \$1,000,000.
Producers Daily Ltd, Ottawa, \$200,000.
Atlas Supply Co., Ltd., Montréal, \$49,000.
Cooperative Shipping Co., Ltd, Montréal, \$1,000,000.
Cross Press & Sign Co., Ltd., Montréal, \$30,000.
The Torrington Co., Ltd, Upper Bedford, \$150,000.
J.-A.-E. aGuvin Ltd, Montréal, \$500,000.
R.-W. Marshall, Ltd.
Chipman Can. Ltd., Montréal, \$50,000.
Unity Securities and Realities Ltd, Montréal, \$1,000,00.
Capreol Maminer Lands Ltd, Toronto, \$50,000.
Toronto Hardware Mfg. Co., Ltd, Toronto, \$400,000.

LOI LACOMBE

Déposants	Employeurs
Hyman Levin	Acme Hat Mfg. Co.
Solomon Levin	Acme Hat Mfg. Co.
Wilfrid Laporte	Kemoun, Enge and
	Masche
Thos. Gilboy	M. Mont. Tramway
Frank Touchy	Cité de Montréal
Joseph Hétu	Macfarlane Shoe Co.
Hhos. H. Campeau	La Cité de Mont.
Stanislas Pichette	C. P. R.
Turgeon, Alfred	H. S. Paper Co. Ltd
Léon Wagner	Dom. Textile
J. Alphonse Fréchette	Alf. Maisonneuve
Alexandre Pellerin	La Cle laine Saint-Jérôme
Jos. Hains	Dominion lass Co.
E. Lavallée-Smith	La Presse, Ltée.
François Bisson	Alphonse Racine
Lagacé, V.-H.	C. P. R.
F. Carli et al.	La maison F. Carli
Adélar Lavole	H. Brunelle
Jos. Desjardins	Dominion Transport Co., Ltd.
J.-N. Lauzière	G. Vandéjac
Patrick Clark	Dan. Donnelly

GUIDE DE L'ACHETEUR

'ET

LISTE PARTIELLE DES PRODUITS DE NOS ANNONCEURS

Pourquoi ne pas se tenir au courant des prix et faire un profit raisonnable? Nous donnons ici une liste de différents produits du Canada et d'ailleurs. Consultez ce document avant d'acheter et écrivez à ces maisons afin de connaître leurs prix.

- Acier en barre**
Nova Scotia Steel Co.
Steel Co. of Can.
B. & S. H. Thompson.
- Affiche-réclame**
Canadian Poster Co.
- Allumettes**
The E. B. Eddy & Co., Ltd.
- Architecte**
L. R. Montbriand.
- Armes à feu**
Remington Arms Co.
Dupont de Nemours.
- Assurances-feu**
Assurance Mont-Royal.
British Colonial Fire Ins. Co.
Cie d'Ass. Mut. du Commerce.
Einhart & Evans.
Liverpool-Manitoba.
Western Ass. Co.
- Assurance-vie**
Canada Life Ass. Co.
La Prevoyance.
Sun Life Ass. Co.
- Auditeur**
Benoit et DeGrosbois.
- Banques**
Banque d'Hochelega.
Banque Nationale.
Banque National.
Banque Provinciale.
- Banquier**
Garand, Terroux & Co
- Bas**
Chipman Holton Knitting Co.
- Beurre de Peanut**
Wm. Clark, Ltd.
- Bière et Porter**
Molson Breweries.
National Breweries.
- Biscuits**
McCormick Biscuits.
Montreal Biscuits Co.
- Boîtes en fer blanc lithographées**
J. N. Warminton & Co.
- Borax**
B. & S. Thompson & Co., Ltd.
- Bouchons**
S. H. Ewing & Sons.
- Bourrures et colliers pour**
American Pad & Textile Co.
- Broche d'embouteillage**
S. H. Ewing & Sons.
- Cacao**
Walter Baker Co.
Borden Milk Co.
Cowan & Co.
- Cafés**
Kearney Bros., Ltd.
- Café condensé**
Borden Milk Co.
- Caisse Enregistreuse**
National Cash Register Co.
- Capsules pour bouteilles**
S. H. Ewing & Sons.
- Casquettes**
Cooper Cap. Co.
- "Catsup"**
Wm. Clark, Ltd.
Helms Co.
- Charbon**
Geo. Hall Coal Co.
- Chocolats**
Walter Baker & Co.
- Cigarettes**
Imperial Tobacco Co.
- Ciment**
Canada Cement Co.
- Cognac**
Henri Roy.
- Cornichons**
Helms & Co.
L. Semeteys.
- Corn Starch (Amidon)**
The Canada Starch Co.
- Courroies pour boîtes**
J. E. Beauchamp & Co.
- Coton (manufacturier)**
Dominion Textile Co.
- Crème de tartre**
B. & S. H. Thompson & Co., Ltd.
- Curateur**
E. St-Amour.
- Cuves**
The E. B. Eddy & Co.
- Eaux gazeuses**
Art. Brodeur.
- Epingles à linge**
Wm. Cane & Sons Co.
- Essences Culinaires**
Henri Jonas & Cie.
- Claques**
Can. Consolidated Rubber Co.
- Clois-grappins**
J. N. Warminton & Co.
- Collection de comptes**
Handy Collection Ass'n.
- Collets (faux-cols)**
Cluett, Peabody & Co.
- Comptables**
Benoit & DeGrosbois.
L. A. Caron.
Gagnon & L'Heureux.
Gonthier & Midgley.
- Confiseries**
McCormick Biscuit Co.
Montreal Biscuit Co.
- Confitures**
Dominion Canners, Ltd.
L. Semeteys.
- Conserves de viande**
Wm. Clark, Ltd.
Dominion Canners, Ltd.
- Conserves de fruits**
Dominion Canners, Ltd.
- Crochets pour seaux**
J. N. Warminton & Co.
- Enseignes décalcomanie pour vitrines**
J. N. Warminton & Co.
- Enseignes et Nouveautés**
J. N. Warminton & Co.
- Essence culinaire**
Henri Jonas & Cie.
- Farine**
Lake of the Woods Milling Co.
- Farine préparée**
Brodie & Harvie.
- Fer blanc**
A. C. Leslie & Co., Ltd.
B. & S. H. Thompson & Co., Ltd.
- Ferronnerie etc.**
Aug. Couillard.
L. H. Hebert & Cie.
Lewis Bros.
- Fèves au lard**
Wm. Clark, Ltd.
Dominion Canners, Ltd.
- Gants de toilette**
Hudson Bay Knitting Co.
- Ficelle**
Beveridge Paper.
- Gants de coton**
American Pad. Textile Co.
Hudson Bay Knitting Co.
- Ginger Ale**
Art. Brodeur.
- Gelées**
Dominion Canners, Ltd.
- Glycérine**
B. & S. H. Thompson & Co., Ltd.
- Hardes faites**
Victoria Clothing.
- Harems en boîte**
Connors Bros., Ltd.
- Hôtel à Québec**
Hotel Victoria.
- Huîtres**
Connecticut Oysters Co.
- Huile de foie de morue**
La Cie J. L. Mathieu.
- Huile de pétrole**
Imperial Oil Co.
- Imprimerie**
A. Letourneau.
- Jelly (Gélatine)**
Genesee Pure Food.
- Lait condensé**
Borden Milk Co.
Canadian Milk Products Co.
- Lingue marinée**
Wm. Clark, Ltd.
- Lévure (Yeast)**
E. W. Gillett & Co.
- Liens pour boîtes**
J. N. Warminton & Co.
- Limes**
Nicholson File Co.
- Liquidateur**
E. St-Amour.
- Lumière de poche**
Spielman Agencies.
Canadian Nat. Carbon Co.
- Macaroni**
The C. H. Catell Co.
- Machines à cordonnerie**
United Shoe Machinery
- Marchandises sèches**
Greenshields Ltd.
P. P. Martin & Cie, Ltee.
Alp. Racine, Ltee.
- Marinades**
L. Semeteys.
- Marmelade**
Dominion Canners, Ltd.
- Melasse**
West India Co.
Leacock Co.
- Métaux en lingots**
Leslie & Co.
B. & S. H. Thompson & Co., Ltd.
- Mince meat (viande hachée)**
Wm. Clark, Ltd.
- Monuments, etc.**
J. Brunet.
- Moos (Vadrouilles)**
Channell Chemical Co.
- Morillons pour crates**
J. N. Warminton & Co.
- Munitions**
Remington Arms Co.
- Nouritures pour enfants**
Borden Milk Co.
- Opticiens**
J. A. Langlois.
- Overalls (Salopettes)**
Carhart - Hamilton Cotton Mills
- Pain pour oiseaux**
Cottam Bird Seed.
- Papeterie**
Beveridge Paper.
Jos. Fortier.
J. B. Rolland & Fils.
- Papier**
Beveridge Paper.
The E. B. Eddy Co.
McArthur & Cie.
- Papier à construction**
Bird & Son.
A. McArthur.
The Patterson Mfg. Co (Amatites).
- Papier à mouches**
Tanglefoot.
- Papier-toilette**
Beveridge Paper.
The E. B. Eddy & Co.
- Pattes de cochons**
Wm. Clark, Ltd.
- Peintures**
Jamieson.
Martin-Senour & Co.
McArthur-Irwin.
Brandram-Henderson.
- Pelles**
J. E. Beauchamp & Co.
J. H. Roper & Co.
- Planches à laver**
E. B. Eddy & Co.
- Plumes de volailles**
P. Poulin & Cie.
- Poêles à l'huile**
Imperial Oil Co., Ltd.
- Poisson**
D. Hutton & Co.
- Poli pour auto**
Channell Chemical Co.
- Poli pour meubles**
Channell Chemical Co.
- Pots en grès**
Toronto Pottery Co.
- Poudre à laver**
Canadian Salt Co.
N. K. Fairbanks Co.
- Poudre à nettoyer**
N. K. Fairbanks Co.
- Poudre à pâte**
E. W. Gillett & Co.
- Pressés à papier**
Chimax Baler Co.
- Remèdes patentés**
Chamberlin Med. Co.
- Réservoirs à gasoline et à l'huile**
S. F. Bowser & Co.
- Riz**
Mount Royal Mills & Mfg Co
- Rye whiskey**
Hiram Walker.
- Sacs d'épicerie**
The E. B. Eddy & Co.
- Sacs à farine**
E. B. Eddy & o.
- Sardines**
Connors Bros.
- Sauce "Worcestershire"**
Canada Sauce & Vinegar Co
- Saucisse**
Dionne Sausage Co.
- Saumon fumé**
D. Hutton & Co.
- Savons**
The N. K. Fairbanks & Co.
Fels & Co.
- Scies**
Disston, Henry & Sons, Inc.
Simonds Canada Saw.
Manufacture de Scies de Le. . vis.
- Sceaux**
J. N. Warminton & Co.
- Seaux**
The E. B. Eddy & Co.
- Sel**
Canadian Salt Co.
- "Shredded Wheat"**
Canadian Shredded Wheat Co.
- Sirop de canne**
St. Lawrence Sugar Ref. Co.
- Sirop de blé-d'Inde**
Canada Starch Co.
- Sirop de fruits**
Dominion Canners Ltd.
- Sirop pour le rhume**
La Cie J. L. Mathieu.
- Soda caustique**
Canadian Salt Co.
- Soda à laver**
Church & Dwight.
- Soda à pâte**
Church & Dwight.
- Soupe en boîte**
Wm. Clark, Ltd.
- Sous-vêtements**
Schofield Woolen Co.
Klingston Hosiery.
- Sucre**
St. Lawrence Sugar Ref. Co.
- Tabac à chiquer**
The Imp. Tobacco Co.
- Tabac à priser**
The Imp. Tobacco Co.
- Tabac à fumer en palette**
The Imp. Tobacco Co.
- Thé**
Furuya & Nichimura.
Kearney Bros., Ltd.
- Thé de boeuf**
Wm. Clark, Ltd.
- Toitures**
A. McArthur & Co., Ltd.
- Tôle d'acier**
Leslie.
Nova Scotia Steel Co
- Vermicelles**
The C. H. Catell Co., Ltd.
- Vernis**
McArthur-Irwin.
Martin-Senour.
Glidden Varnish Co.
- Vernis à chaussures**
Nugget Polish Co.
- Vêtements imperméables**
Can. Cons. Rubber Co.
- Volailles**
P. Poulin & Cie.
- Whiskey**
J. P. Seagram.
- Wine**
J. P. Wiser & Sons, Ltd.

LES TRIBUNAUX

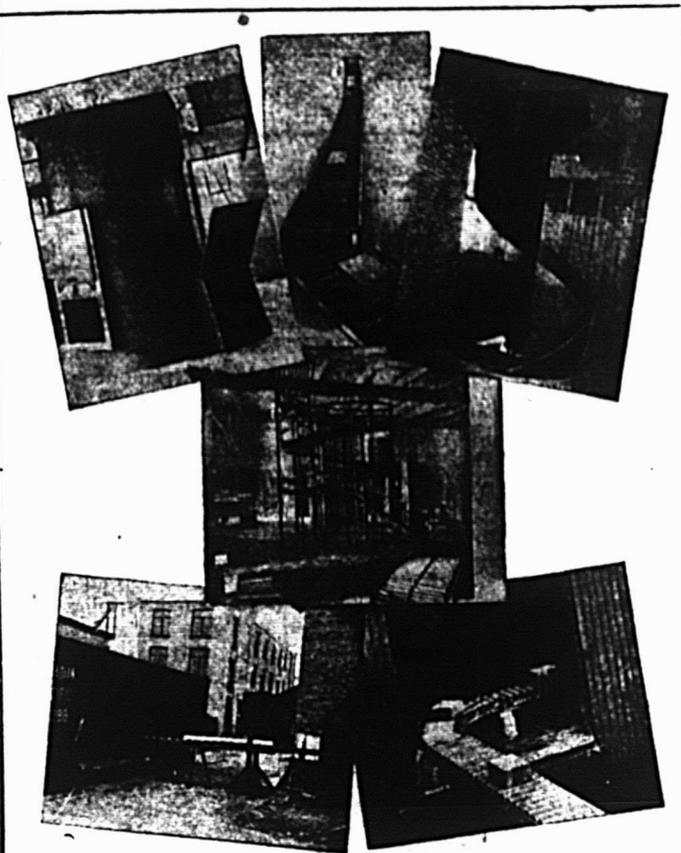
JUGEMENTS EN COUR SU- PERIEURE

A.-R. Mitchell v. Victor Lalonde, Montréal, \$400.
 F.-A. Bussière v. W.-A. Holland, Montréal, \$234.
 H. Corby Distillery Co., Ltd v. O. Papineau, Montréal, \$115.
 Trust & Loan Co. v. Sylvestre D'Ambrozio, Montréal, \$1,474.
 Trust & Loan Co. v. Sylvestre D'Ambrozio, Montréal, \$3,640.
 Ville de Maisonneuve v. Jos. Carrière, Montréal, \$46.
 Ed. Goldfarb v. Golda Beavovick et vir, Con. Millinery Supply Co. et Mme Isidore Greenberg, Montréal, \$356.
 Camille Dupuis v. Anna Malo, Montréal, 1re classe.
 Can. Bread Co. v. Mme Amy Hepburn et Mme Emery Guilbault, Montréal, \$107.
 Banque des Marchands du Canada v. W.-S. Scudder et C.-A. McMillan, Montréal, \$14,840.
 Mme A.-D. MacTlier v. Mme Saoul Daignault, Montréal, \$495.
 P.-L. Turgeon v. Hector-R. Bisillon, Laprairie, \$163.
 W. Ziff v. A. Feldman et Imperial Scrap Iron & Metal Co., Montréal, \$313.
 Aimé Handfield v. B.-B. Lusher, Max Uditsky, Montréal, 1re classe.
 Hermina Richard v. Avila Roberge, Montréal, 1re classe.
 Wellie Carrière v. R.-Léo. Léonard, Montréal, \$147.
 Geo. Rabinovitch v. Max Usher, Montréal, \$8,168.
 Banque d'Ottawa v. Yellin Slolin Co., Montréal, \$222.
 Mme R. Gievert v. Annie Stein, Mrc. Max Charness et A. Charness & Co., Montréal, \$290.
 Valérie Gadbois v. E. Zuchernan, Montréal, \$120.
 Denis Advertising Signs Ltd v. H.-B. Morton et J.-C. Duhamel, Montréal, \$159.
 Pat. Hyland v. Lake & River Transp. Co., Ltd, Montréal, \$252.
 Mme J.-E. Guénette v. J.-Ed. Guénette, Montréal, \$3,775.
 H. Corby Distillery Co., Ltd v. Lipton Hotel Co. Ltd, Montréal, \$127.
 S. Bresin v. C. P. R., Montréal, \$1,891.
 Arsène Lamy, Ltd, v. Albert Barbeau, Montréal, \$1,011.
 Geo. Rabinovitch v. Ls. Berson, Montréal, 233.
 Jos. Quenneville v. Nap. Morin, Maisonneuve, et Ls. Wexler, Montréal, \$1,245.
 Munderloh Co., Ltd. v. Geo. Ramsay et Star Electric Co., Montréal, \$133.
 Eug. Saint-Jacques v. Bernard Granguillot, \$197.
 J.-A. Leduc v. E. Phil. Chagnon, Montréal, \$525.
 Jos. Chevrier v. J.-B. Lamoureux, Rigaud, \$4,740.

Albina Cormier v. Arthur Cousineau, Montréal, \$1,035.
 Mme Pierre Lauzon v. B.-S. Dubeau, Montréal, \$214.
 Can. Hart Accumulator Co., Ltd., v. John Forman & Son, Montréal, \$206.
 Wilson Paterson Co., Ltd., v. F.-X. Leblanc, Montréal, \$1,349.
 Emma Arnoldi v. Albina Laurent et vir et Mme J.-A. Germain, Montréal, \$300.

JUEMENTS EN COUR DE CIR- CUIIT

Queen Insurance Co. of Am. v. J.-E. Normandin, \$27.
 A.-J.-A. Brodeur v. A. Chaurest, \$16.
 Travellers Life Ass. Co. v. Abraham Klein, \$33.
 I. Peretz v. L. Freidenberg, et al, \$30.
 N. Swan v. J.-A. Tétreault, \$95.
 P. Daoust v. H. Gendreau, \$28.
 Wm. Jennings v. L.-L. rudel, \$27.
 J.-R. Cloutier v. H.-P. Renaud, \$99.
 H.-J.-S. Nichol v. F.-C. Gagnon, \$42.
 A. Rouleau v. E. Boisclair, \$48.
 R. Blouin v. E. Bougie, \$25.
 Cohen Ltd v. Chs. Décarie, \$32.
 G. Marcell v. J.-V. Grove, \$76.
 J.-H. Toupin v. F. Vaillant, \$21.
 A. Benoit v. J.-C. Grenier, \$4.
 A. Benoit v. M. Deschamps, \$12.
 J. Wallerson Co., Ltd v. Albert Kingsley, \$19.
 Jos Leduc v. Geo. Lafontaine, \$68.
 Mme M.-L. Sicotte v. E. Bélanger, \$68.
 Mme Nap. Martineau v. Geo. Jobin, \$51.
 E. Phoenix v. Geo. Dussault, \$15.
 Travellers Life Ass. Co. v. Max Lenetsky, \$14.
 Ph. Marke v. Stanley Legatt, \$16.
 A. Fortier jes-qual v. L. Ouellette, \$87.
 A.-A. Saint-Pierre v. F.-X. Audet, \$17.
 H. Davis v. E. Tadd, \$9.
 O. Desemes v. J.-H. Perreault, \$26.
 Morin Garage v. M. Dominich, \$28.
 M. Abramovitch v. B. Kauffman, \$58.
 Nat. Cash Register Co., Ltd v. A. Libman, \$96.
 Montral Waterproof and Clothing Co. v. A.-H. Beaumont, \$49.
 Jos. Letendre v. Alf. Tremblay, \$33.
 J.-L. Jospe v. C. Boosamra, \$69.
 Alf. Richard v. J.-R. Hébert, \$70.
 G. Kauffman v. S. Sugel, \$24.
 T.-B. Gould v. M. Hicks, \$61.
 H. Day v. Persky & Josephson, \$12.
 A. Arsenaull v. J.-H. Poulin, Outremont, et Decelles Co., Ltd., Montréal, \$20.
 S. Croysdill v. Thos. Demers, \$31.
 A. Cinq-Mars et al es-qual v. A. Beau-din, \$48.
 L.-J. Trudeau v. M. Giroux, \$10.
 C. Hugel Co. v. E. Provost, \$86.
 J.-B. Clément v. J.-A. Léveillé, \$15.
 O. Legault v. A. Noelt, \$60.
 Northern Electric Co. v. Maple Leaf Palace, \$87.
 Renferw Machinery Co. v. A.-E. Ladouceur, Saint-André d'Argenteuil, \$57.
 Bell's Galleries Ltd v. H.-H. Learmont, Westmount, \$35.
 J. Cardin v. A. Rondeau, Maisonneuve, \$77.
 De Laval Co. v. P. Cloutier, Maisonneuve, \$25.
 O.-B. Lafleur fils Ltd v. R. Leblanc, Sainte-Genève, \$19.
 Wm. Gray and Sons v. Mme G. Martin, Oka, \$45.
 O. Dufour v. Fred. Lapointe, \$47.
 V. Léveillé v. Alex. Ratelle, \$92.
 J.-E. Parent v. J.-R. Charbonneau, \$32.
 A.-Z. Graton v. Mme Edm. Paquette, \$42.
 O. Lajeunesse v. Alf. Chaperon, \$14.
 L.-J. Lefebvre v. B.-P. Hutchison, \$28.
 I. Brunet v. U. Chartrand, \$45.
 E. Lebrun v. Jos. Léveillé, \$21.
 J. Garmalse v. Mme C. Buron, \$27.
 G. Spidaletti v. Ls. Villani, \$31.
 L. Parent v. D. Bissonnette, \$27.
 A. Laroche v. M. Larue, \$25.
 J.-B. Hotte v. N. Saint-Germain, \$60.
 F. Remigi v. D. Daudand, \$88.
 Société Coopérative Frals Funéraires v. M. J.-A. Lachapelle, \$17.
 A. Jarry v. F.-A. Brazeau, \$9.
 A. Dupré Co. v. E. Meloche, \$31.
 A. Dupré Co. v. Eug. Robitaille, alias Robillard, \$43.
 A. Brossard v. B. Lemay, \$59.
 J.-A. Comeau v. Jos. Saint-Cerny, \$14.
 W. Roy et al v. Mme E. Doré, \$19.
 J.-E. Wilder v. J. Bastien, \$13.
 Z. Lefebvre v. E. Bisillon, \$96.
 G. Coutlée v. Mme M. Messier, \$81.
 British American Oil Co. v. W.-E. Fanfield, \$32.
 S. Goldstein v. H. Bernstein, \$15.
 Granger Frères Ltd v. Lachance, et Montreal Lock Co., Ltd, \$10.
 L. Vineberg v. G. Quesnot, \$34.
 M. Rafolovitch Co. v. F. Barnes, \$32.
 Mme M. Léger et vir v. Jos. Aubin, \$84.
 G. Lamarche v. Thos. Hudson, \$60.
 J.-T. Downing v. R. Miller, \$80.
 W.-M. Lowney Co., Ltd v. J.-H. Leclair, \$33.
 M. Breitman v. M. Lawlor, \$15.
 DeLaval Co. Ltd. v. E. Desbiens, \$57.
 F.M. Clarke v. F. Burgess, \$10.
 F.-H. Clarke v. F. Burgess, \$15.
 P. Morris Co., Ltd v. B. Antoner, \$20.
 Rochefort Frère v. H. Lauzon, \$97.
 Jos. Langlois Co. v. F.-X. Guertin, \$19.
 J.-B. Delcourt v. Art. Labelle, \$19.
 Lea Hansher v. L. Dulong, \$20.
 A. Jarry v. E. Moreau, \$12.
 Mme A. Perrault et vir v. A. Bernier, \$18.
 L. Bégin v. L. Trépanier, Saint-Laurent, \$89.
 Int. Harvester Co. v. E. Saint-Onge Acton Vale, \$47.
 L. Langelier v. Ovila Charlebois, Côteau du Lac, \$45.
 E. Toupin v. Jas. Doig, Maisonneuve, \$88.
 Standard Bank of Canada v. N. Roy Saint-Thomas de Témiscouata et Nat. Jewellers Ltd, Montréal, \$36.
 E. Beaudoin v. J. Saint-Aubin, Lachine, \$28.
 Art. Dupré Co. v. H. Lanctôt, La Providence, \$40.
 M. Miron v. D. Ladouceur, Lachine, \$16.
 M. Public Service Corp. v. J.-H. Gentil, \$13.
 M.-H. ledner, v. B. Vineberg, \$68.



**Transporteurs, Elévateurs Automatiques à Courroie,
à Spirale et à Gravitation**

FAITS EN CANADA

**Canadian Mathews Gravity Carrier Co., Ltd., Toronto (Ont.)
MONTREAL Téléphone Main 394**

Feutre et Papier

N'IMPORTE QUELLE QUANTITE

Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3. Papiers de Construction, Feutre à Doubler et à Tapisser, Produits de Goudron. Papier à Tapisser et à imprimer, Papier d'Emballage Brun et Manille, Toitures en Caoutchouc "Favorite" et "Capitol".

Fabricants du Feutre Goudronné
"BLACK DIAMOND"

ALEX. McARTHUR & CO., Limited

Bureaux et Entrepôts: 82 Rue McGill, MONTREAL
Manufacture de Feutre pour Toiture: Rues Moreau
et Forsythe, Montréal, moulin à Papier, Joliette, Qué.

METAUX

**Fer-Blanc -- Plomb -- Cuivre -- Zinc
-- Antimoine -- Aluminium**

Du stock et pour importation

**A. C. LESLIE & CO. Limited
MONTREAL**

Cinquante ans de fabrication dans les limes

Si cinquante années d'expérience spéciale et progressive dans la manufacture de quelque chose tendent à produire de la qualité et de l'efficacité, alors, les "Limes Famous Five" sont de la meilleure qualité et d'un service des plus efficaces.

D'innombrables recherches ont été faites, avant qu'une formule fut définitivement adoptée pour l'acier. Chaque lime est faite, à présent avec l'acier qui convient le mieux à la sorte de travail qu'elle doit fournir.

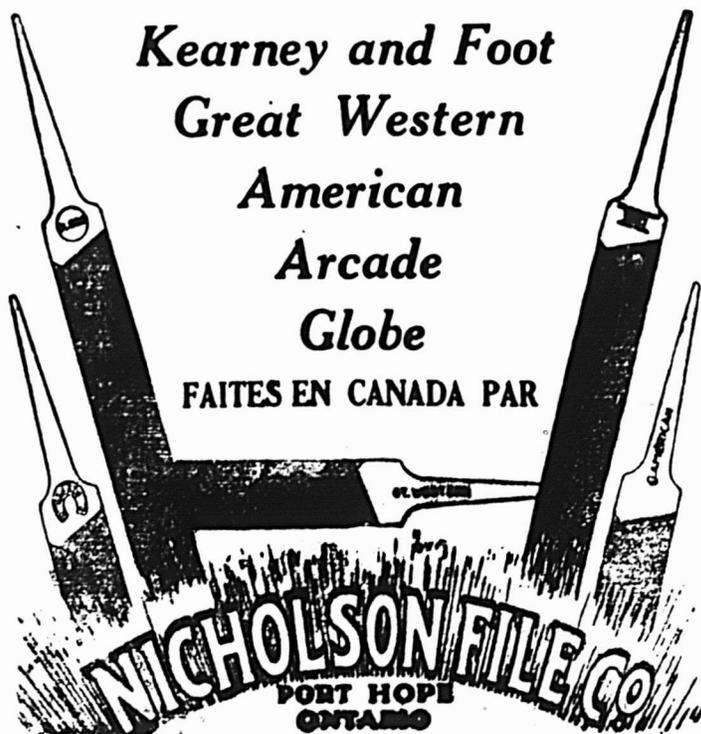
La forme des dents a été sujette à des expériences soigneuses. Vous pouvez toujours obtenir une "Lime Famous Five" avec des dents qui couperont plus rapidement et qui laisseront la meilleure surface sur n'importe quelle sorte de métal.

Notre procédé de durcissement assure une longue durée à chaque lime. Enfin, chaque lime est inspectée plusieurs fois pendant la fabrication, et, si elle montre le plus léger défaut en cours d'inspection, elle est éliminée.

Toutes les limes "Famous Five" sont mécaniquement parfaites. Leurs qualités sont reconnues par le commerce. Spécifiez-les en donnant votre commande. Ce sont:

**Kearney and Foot
Great Western
American
Arcade
Globe**

FAITES EN CANADA PAR



LA CONSTRUCTION

Pertes par le feu. Résidence, Montréal. Propriétaire: Jos. Nantel, 4 rue Saint-Georges. Les dommages seront immédiatement l'objet de l'attention du propriétaire.

Pertes par le feu. 3 magasins et 3 résidences. Montréal, (rue Saint-Viateur-Ouest et Waverley). Propriétaire: Louis Baillet, 119 rue Sanguinet. Tenants: Michelle Millinery Store; Archambault, tailleur; Nap. Girouard, restaurant; Mme Chediac, résidence Octavo Vermette, résidence, Mme E. Duncan. Pertes de bâtiments (environ \$40,000), partiellement couvertes par des assurances.

Pertes par le feu; usine, Lachine. Propriétaires: Rapid Tool & Machine Co., Ltd. 1174 rue Saint-Joseph. Propriétaire: E. Harrington Bâtisse détruite; pertes, \$55,000. Couvertes par des assurances.

Résidence, \$3,000. Québec (101^{ème} rue Limoullou). Propriétaire et entrepreneur général: Emile Bélanger, 161, Neuvième rue, Limoullou. Les travaux ont été suspendus et continueront au printemps prochain.

Addition à hôpital: Fraserville. Propriétaire: Hôpital Saint-Joseph-du-Précieux-Sang. Supérieure: Soeur M.-Olympide. Cet agrandissement n'est encore que sous considération; rien ne sera fait avant le printemps.

Manufacture, \$2,000. Québec (Boulevard Langeller). Propriétaire: A. Dombrowski, 47 Boulevard Langeller. Entrepreneur général: M. Cauchon, 307 rue Richardson, 2 étages, 44 x 33. construction en briques. Le propriétaire est sur le marché pour la machinerie nécessaire à la manufacture du beurre et de la margarine.

Plans en voie d'établissement: Eglise. \$135,000. Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Propriétaire: Congrégation. Curé: Rév. M. Martin. Architecte: P. Lévesque, 115 rue Saint-Jean. Les plans seront complétés vers fin février et les soumissions seront demandées par l'architecte, en mars.

Magasin (meubles), \$20,000. Trois-Rivières, (111 rue Bonaventure). Propriétaire: Eug. Julien & Co., Ltd., 1228 rue Saint-Valier, Québec. Surintendant: Jos. Linteault. Magasin détruit par le feu; sera reconstruit immédiatement.

Élévateur à fret, \$2,350. Montréal. (Saint-Edouard, entre Bleury et Saint-Alexandre). Propriétaire: Montréal Auto Trade Co., Windsor Hotel. Architecte: D.-J. Spence, 246 Côte du Beaver Hall. Entrepreneurs généraux: Church and Ross, 40 rue de l'Hôpital.

Pertes par le feu. 2 résidences, Saint-Hyacinthe. Propriétaire: Jules Payana, 138 rue Girouard; pertes, \$12,000 assurées. Re construira de suite.

Addition à station de pompiers. Outremont. Propriétaire: Conseil de ville (département du feu). Commis. E.-J. Sampson. Chef d'incendie: M. Baker. La suggestion relative à l'agrandissement des quartiers a été adoptée et les travaux commenceront probablement au printemps.

Hôtel à reconstruire; Quyon, (Québec), rue Saint-Jean. Propriétaire: H. McCann. Construction en charpente. Le propriétaire a décidé de reconstruire au plus tôt.

Réparations à magasin, \$1,200. Montréal, (rue Sainte-Catherine-Est). Propriétaire et entrepreneur général: J.-H. Caille, 133 rue Dufresne. Architecte: P.-L.-W. Dupré, 15 Boulevard Saint-Laurent. Le propriétaire aura besoin de deux grandes glaces de devanture de 7' x 8' chacune et de bois de construction, de bois pour tablettes, de vernis à l'huile, de shellac, de peinture etc.

Pertes par le feu, 3 résidences. Outremont. Propriétaires: Augustin Wells, 746 Avenue de l'Épée; R.-G. Martin, 746A Avenue de l'Épée; Mlle Shipman, 746B Avenue de l'Épée. Dommages considérables.

Collège de garçons, \$15,000. Saint-Henri-de-Mascouche. Propriétaires :

Commissaires d'école. Architecte: P.-W. Dupré, 15 Boulevard Saint-Laurent, Montréal, 2 étages et bas, 39'6" x 57'. Conseil scolaire: O. Dupras, (président). Louis Beauchamp; M. Beau-soleil; H. Chaput; V. Chaput. Les soumissions seront considérées prochainement.

Cottage, \$10,000. Outremont. Propriétaire: P.-O. Casavant, 237 Avenue Bloomfield. Architecte: P.-L.-W. Dupré, 15 Boulevard Saint-Laurent. Travaux à commencer au printemps. 2 étages et bas, 25 x 26.

Pertes par le feu. Bibliothèque (Collège de l'archevêché), Lennoxville, (Québec). Principal: Révérend R.-A. Parock. Dommages considérables causés par le feu et l'eau.

Pertes par le feu. Bâtisse, Montréal, (rue Saint-Patrick). Propriétaires: Jo. Shearer Co., Ltd., 225 rue Saint-Patrick. Dommages considérables. Les réparations seront faites immédiatement.

Pertes par le feu. Arena, Montréal (Sainte-Catherine et Wood). Propriétaires: Montreal Arena Co. Président: Ed. Sheppard, 368 Avenue Wood. Westmont. Gérant: Wm. Northey. Les directeurs attendent le rapport des underwriters avant de décider la reconstruction. Pertes: environ \$100,000. Assurances: environ \$50,000.

Pertes par le feu, maison à appartements, Saint-Hyacinthe. Propriétaire: Henri Gervais. Pertes: \$1,400, assurées. Reconstructra.

Eglise, "Saint-Stanislas", \$175,000. Montréal, (Boulevard Saint-Joseph). Propriétaire: Congrégation R. C. Prêtre Révérend M. Piette. Architectes: H. Viau et Venne, 76 rue Saint-Gabriel. Construction en ciment renforcé.

Deux résidences, \$8,000. Notre-Dame-de-Grâces, (rue Hampton). Propriétaire: Owen Roberts, 360 rue Hingston, Montréal, 2 étages, 24 x 40. Entrepreneur général: propriétaire.

VENTES PAR HUISSIER

NOTA. — Dans la liste ci-dessous, les noms qui viennent en premier lieu sont ceux des demandeurs, les suivants ceux des défendeurs; le jour, l'heure et le lieu de la vente sont mentionnés ensuite et le nom de l'huissier arrive en dernier lieu.

N.-G. Valiquette, Veuve C. Pilon, 12 janvier 1918, 10 a.m., 255 Hôtel de Ville Pauzé.

J.-A. Desautels, O. Gagnon, 17 janvier 1918, 11 a.m., 1167 Sainte-Catherine Est, Trudeau.

Alfred du Castel Albert H. Beaumont, 15 janvier 1918, 1 p.m., 184 Sainte-Catherine, Maisonneuve, Trudeau.

Mme Z Royal, Laurent Hébert, 15 janvier 1918, 11 a.m., 1936B Cartier.

Rex, Narcisse Assenault, 14 janvier 1918, 10 a.m., 117 Wolfe, Coutu.

Rex, William McDonald, 15 janvier 1918, 10 a.m., 1205 des Erables, Coutu.

Jos. Beaujeu, D.-V. Gascon Deslaur-

liers, 14 janvier 1918, 10 a.m., 3350 Saint-Hubert, Racine.

Mme P.-B. Fleury, L. Perrault, 14 janvier 1918, 10 a.m., 620 Mont-Royal, Robillard.

W.-E. Turgeon, William Mason, 14 janvier 1918, 11 a.m., 612 Madison Notre-Dame-de-Grâces, Desroches.

Société d'Administration Générale, Mike Vasiluke, 12 janvier 1918, 10 a.m., 978 Notre-Dame-Ouest, DeCelles.

Edmond Marcoux et al, Henri Bourbonnière, 14 janvier 1918, 10 a.m., 90 Saint-Jacques, chambre 102, Lauzon.

S. Sperber, H. Laurendeau, 14 janvier 1918, 10 a.m., 366 Duluth, Steinman. Montreal Waterproof Co., A.-H. Beaumont, 14 janvier 1918, 11 a.m., 184 Sainte-Catherine, Maisonneuve, Steinman.

Lady P.-E. Leblanc, Geo. Zeiler, 14 janvier 1918, 10 a.m., 408 Saint-Dominique, Robitaille.

E. Daoust, J. Houghton, 15 janvier 1918, 10 a.m., 284A Saint-Georges Normandin.

J.-B. Johnson, T.-P. Tansey, 16 janvier 1918, 10 a.m., 221 Peel, Lajeunesse.

S.-L. Routtenberg, S. Lehrer, 16 janvier 1918, 10 a.m., 221 Carrière, Brouillet.

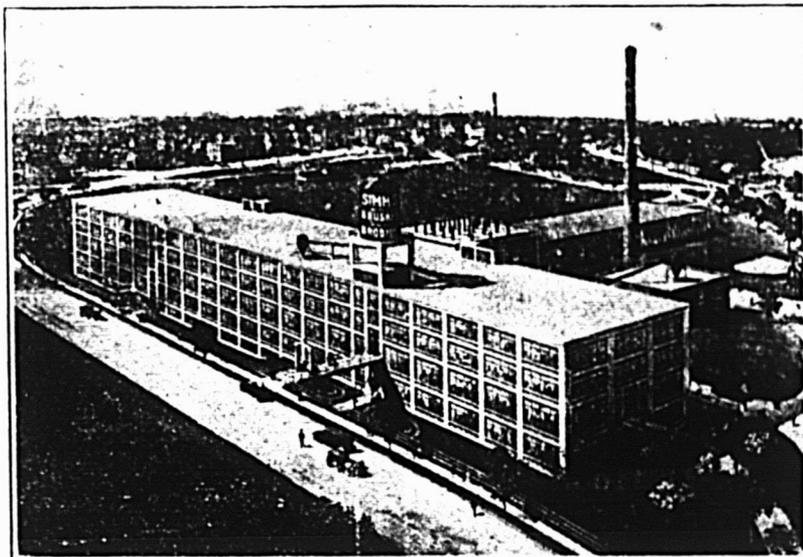
Rex, Louis Wiseman, 17 janvier 1918, 10 a.m., 765B Mont-Royal-Est, Coutu.

Georges Therrien, De Rae Russ Mendelsohn et vir, 16 janvier 1918, 10 a.m., 1241 Saint-Laurent, Breux.

S.-L. Routtenberg, S. Lebrun, 16 janvier, 10 a.m., 221 Carrière, Brouillet.

Sovereign Crude Oil and Asphalt Co., C.-Gaspard Hébert, 17 janvier, 10 a.m., 434 Marie-Anne Est, Dockstader. M.-E. Gagné, Albert Normand, 17 janvier, 11 a.m., 3056 Saint-Dominique, Normandin.

La Maison des “Brosses Meilleures”



100,000 pieds carrés
d'espace de plancher,
rien que dans la bâtisse principale.

Pensez-vous qu'il serait possible que des hommes engagés dans l'édification d'une usine de cette importance puissent se contenter d'y produire une brosse qui ne soit que de qualité ordinaire?

N'êtes-vous pas plutôt porté à croire qu'une telle usine est la fabrique idéale pour la production de

BROSSES MEILLEURES?

Cette photographie ne vous fait-elle pas dire à vous-même quelque chose comme ceci: “Cette usine est une merveille. Il n'est pas un homme vivant dans cette usine qui se contenterait de produire un article inférieur. Quel que soit ce qu'ils fassent, je gagerais qu'ils mettent un point d'orgueil et essayent à faire mieux que quiconque puisse faire.”

Et la chose est vraie. Nous ne nous contentons pas de faire des brosses, dans cette belle manufacture, toutes nos énergies sont concentrées à faire des]

BROSSES MEILLEURES

Aujourd'hui, meilleures que nul ne puisse les faire; demain, meilleures que nous les faisons aujourd'hui.

Nous ne nous permettons pas de spéculer avec la qualité “juste assez bonne”, alors que des brosses meilleures ne coûtent pas plus.

T. S. Simms & Co., Limited, St-Jean (N.B.)

LA BANQUE MOLSONS

FONDEE EN 1855

Siège social - - Montréal

Capital versé - - - - - \$4,000,000
Fonds de Réserve - - - - - 4,800,000

COLLECTIONS

Encaissements faits dans tout le Dominion par l'entremise de cette banque et dans toutes les parties du monde civilisé, par l'entremise de nos agents et représentants. Remboursements promptement effectués aux plus bas taux d'échange.

Emissions de lettres de crédit commerciales et de lettres circulaires pour voyageurs valables

dans toutes les parties du Globe.

EDWARD C. PRATT, gérant général.

LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1869

Capital autorisé \$5,000,000
Capital versé 2,000,000
Réserves 2,000,000

Notre service de billets circulaires pour voyageurs "Travellers Cheques" a donné satisfaction à tous nos clients; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons.

Notre bureau de Paris,

14 RUE AUBER

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les remboursements, les encaissements, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et au Canada aux plus bas taux.

Nova Scotia Steel & Coal Co.,

LIMITED

MANUFACTURIERS

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRIME POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pouces de large, RAILS en "T" de 12, 18, 28 et 40 livres à la verge, ECLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

GROSSES PIÈCES DE FORGE, UNE SPECIALITE

Mines de Fer--Wabana, Terre-neuve.--Mines de charbon. Hauts-Fourneaux, Fours à Réverbère à Sydney Mines, N.-E.—Laminoirs, Forges et Ateliers de Finissage à New-Glasgow (N.-E.).

Bureau Principal: New Glasgow (N.-E)

**SAVOIR FAIRE SES ACHATS EST UN
GROS AGENT DE SUCCES
DANS LE COMMERCE.**

En consultant les annonces qui figurent dans le "PRIX COURANT" vous obtenez les adresses des meilleurs magasins où vous approvisionner au mieux de vos intérêts.

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

DIVIDENDE TRIMESTRIEL No 56

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de UN ET TROIS QUARTS POUR CENT (1 $\frac{3}{4}$ %), étant au taux de SEPT POUR CENT (7%) sur le capital payé de cette Institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 décembre 1917, et sera payable au Bureau-chef de la Banque, à MONTREAL, et à ses succursales, le ou après le deuxième jour de janvier 1918, aux actionnaires enregistrés dans les livres le 20 décembre prochain.

L'assemblée générale des actionnaires aura lieu au bureau-chef de la Banque mercredi, le 23 janvier 1918, à midi.

Par ordre du Bureau de Direction,

TANCREDE BIENVENU,

Vice-président et gérant-général.

Montréal, 30 novembre 1917.

Déc. 7-14-21-28--Jan. 4-11-18

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874.

Capital autorisé \$10,000,000
Capital versé et fonds de réserve 7,700,000
Total de l'actif 44,500,000**DIRECTEURS :**

Messieurs J.-A. Vaillancourt, président;
l'hon. F.-L. Béique, vice-président;
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque et A.-W. Bonner.

Beaudry Lemay, gérant général.

Yvon Lamarre, inspecteur.

SIEGE SOCIAL: MONTREAL (112 rue St-Jacques)

Bureau Principal: 95 rue St-Jacques
F.-G. Leduc, gérant.

187 Succursales et Agences au Canada
— 42 Bureaux de Quartiers —

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, achète des traites sur les pays étrangers, vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux de change.

FINANCES

OPINION SUR LE MARCHÉ

Bryant, Dunn & Co. — Le président Wilson a fait aux représentants de la nation l'exposé des buts de guerre que poursuivent les Etats-Unis. En moins de paroles que Lloyd George il est allé plus loin, surtout il a parlé en toute franchise, faisant table rase des réticences habituelles aux hommes politiques. Estimant que d'un point à un autre, le plus court est la ligne droite, il l'a suivie pour aller au but.

Les données du problème sont donc nettement posées, du moins les nôtres: reste à savoir si l'Allemagne ne consentira pas à jouer cartes sur table. Dans le monde de la Bourse on incline à croire que les empires centraux voudront bientôt causer, car on suppose que les préparatifs des Etats-Unis sont de nature à leur donner à réfléchir. C'est là une opinion évidemment mais à laquelle il est permis d'en opposer une autre. Partant de ce principe qu'il faut rendre même au diable ce qui lui appartient, nous reconnaissons aux Allemands de la bravoure et aussi de l'entêtement. Nos exigences leur apparaissent énormes, elles signifient un amoindrissement pour leur pays et le démembrement de l'Autriche. Eux qui, en considérant le territoire occupé, se croient les vainqueurs, ne consentiront pas volontiers à se laisser enlever la proie qu'ils tiennent. Certes les préparatifs américains sont formidables et de nature à leur donner à réfléchir, mais encore une fois les Allemands sont braves et il faut autre chose qu'une menace, même venant d'Amérique pour les faire reculer. Reste l'opposition socialiste au pangermanisme qui grandit chaque jour et l'irritation du peuple qui déjà se manifeste. Ce sont là peut-être des facteurs de paix plus puissants que ceux sur lesquels nous comptons, car leur force est faite de la misère qui s'accroît.

Il est permis de penser avec les stratégestes, les financiers et certains hommes d'Etat, que la paix est lointaine. Pour notre part nous nous permettrons de dire qu'il ne faut pas la souhaiter prochaine, si elle ne doit pas être déterminée par l'effondrement du militarisme prussien. Autrement, l'incendie se rallumerait à ses cendres mal éteintes.

Telles sont les raisons qui nous font croire à la continuation de la guerre, c'est-à-dire de la période de formidables commandes. C'est pourquoi notre confiance demeure entière dans le marché dont le relèvement nous apparaît certain pour peu que l'on porte le regard vers l'avenir.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

La Banque Provinciale du Canada nous communique son rapport préliminaire de l'exercice fiscal dernier. On y voit que les profits, au 31 décembre, atteignaient \$207.483.67, soit un pourcentage de 20¾% sur le capital payé.

Ces profits ont été distribués comme suit: Pour dividende, 7% pour l'année, soit \$70,000; pour impôt de guerre sur la circulation, \$10,000; pour contribu-

tion au Fonds de pension des employés, \$5,000; pour contribution au Fonds Patriotique, \$6,500, etc.

On a porté au Fonds de réserve générale la somme importante de \$50,000. Ce Fonds se chiffre présentement au total de \$750,000, soit à 75% du capital payé de la banque.

Les obligations envers le public, dépôts, etc., s'élèveront au chiffre imposant de \$19,873,449, et les obligations totales, y compris celles envers les actionnaires, au montant de \$21,684,945.

Pour faire face à ces obligations, la banque possède un montant de \$5,747,182 en or, billets de banque et dépôts en banque, et en plus la somme de \$8,066.883, en débetures de pays étrangers, du Canada, des municipalités, etc., ce qui forme un actif liquide total de \$13,614,065, soit le pourcentage élevé de 68½% sur les engagements totaux vis-à-vis le public.

Les prêts commerciaux de l'institution se sont élevés, en 1917, à \$7,158,721, soit une augmentation de plus de \$600,000 sur ceux de l'an dernier.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 23 janvier, à midi, au bureau-chef.

LA BANQUE DE COMMERCE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la "Canadian Bank of Commerce" a eu lieu cette semaine, à Toronto. Le rapport financier du dernier exercice, tel qu'analysé récemment, a été jugé très satisfaisant.

Sir Edmund Walker, président de l'institution, a dit que la balance favorable du commerce canadien, pour les dix-huit mois écoulés en fin de septembre dernier, s'est élevée à \$552,000,000, à une date où le pays commençait à exporter la moisson à un prix inconnu jusqu'alors. D'après un estimé gouvernemental, la valeur des produits de la terre a atteint, en 1917, \$1,089,000,000. Il est heureux, ajoute sir Edmund, que le Canada possède autant de ressources agricoles, dont il pourra faire bénéficier la noble cause des alliés, tout en réalisant d'énormes bénéfices. La continuation de notre prospérité dépendra aussi des commandes de guerre que nous obtiendrons aux prix actuels. Sir Edmund n'appréhende aucune dépression sérieuse des affaires au pays, à la conclusion de la paix.

Sir John Aird, le gérant général, a parlé de l'administration des affaires de la banque. Bien que 75% environ du personnel de l'institution se soit enrôlé dans l'armée, depuis 1914, les affaires ont été très bonnes, et les recettes nettes de 1917 ont été de \$198,000 supérieures à celles de l'année précédente. La banque a pu distribuer très régulièrement son dividende, et une balance très substantielle a pu être reportée au compte des profits et pertes, balance qui constitue une réserve contre la possibilité d'un déclin dans les cours des valeurs présentement détenues par l'institution.

Tous les directeurs ont été réélus, et, à une réunion spéciale de ceux-ci, faite immédiatement après celle des actionnaires, sir Edmund Walker a été réélu président, et M. Z.-A. Lash, C.R., LL.D., vice-président.

NOUVEAUX RECORDS

Les records obtenus pendant l'année dernière affirment de nouveau la position de la Sun Life of Canada comme la plus grande compagnie d'assurance sur la vie du Dominion.

Ses méthodes d'affaires loyales et progressives l'ont placée au premier rang pour les Nouvelles Affaires, le chiffre total des polices en vigueur, l'actif, les surplus de recettes, le surplus net, le revenu total, le revenu provenant des primes et les paiements aux assurés, chaque année.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUN LIFE OF CANADA**
SIÈGE SOCIAL - MONTRÉAL

Benoît & De Grosbois

COMPTABLES

Auditeurs et Liquidateurs

CHAMBRE 42

No 20, rue St-Jacques, Montréal
Téléphone Main 2617

L'Assurance Mont-Royal

Compagnie Indépendante (Incendie)

l'hon. H.-B. Rainville, Président
17 rue S.-Jean, Montréal

l'hon. H.-B. Rainville, Président
E. Clément, jr., gérant général

ESINHART & EVANS

Courtiers d'Assurance

—Bureau—

EDIFICE LAKE OF THE WOODS
39 rue S.-Sacrament
Téléphone Main 553 MONTREAL

**La Compagnie d'Assurance
Mutuelle du Commerce**
Contre l'Incendie

Actif \$900,000.00
DEPOT AU GOU-
VERNEMENT . . . \$60,660.00

—Bureau principal:—
179 rue Girouard, S.-Hyacinthe

A Propos de la "Canada Life"

Les agents de la "Canada Life" ont fait en 1915 pour \$1,000,000 de plus d'affaires en Canada que l'année précédente.

La "Canada Life" a payé aux porteurs de polices, en 1915, \$7,822,201, soit plus de \$2,000,000 de plus que les paiements pour les mêmes fins de n'importe quelle année précédente et les dividendes des porteurs de polices ont absorbé la majeure partie de cette somme.

Le revenu de la "Canada Life", en 1915, a été de \$9,333,632.19, soit le plus élevé dans les annales de la compagnie.

L'excédent gagné s'est élevé à \$1,480,866.

Le total des dividendes payés aux porteurs de polices, en 1915, a été de plus de \$2,800,000.

HERBERT C. COX,

Président et gérant général

**WESTERN
ASSURANCE CO.**

Fondée en 1851

ACTIF, au-delà de . . . \$3,000,000

Bureau Principal: TORONTO (Ont.).

W. R. BROCK, Président

W. B. MEIKLE

Vice-président et gérant général

C. C. FOSTER, Secrétaire

Succursale de Montréal:

61, RUE SAINT-PIERRE

ROBT. BICKERDIKE, gérant

ASSURANCES

Cautionnements

Judiciaires

Garantie de Contrats

Fidélité des Employés

Vie, Accidents, Maladies

Vol, Bris de Glaces

Attelages

Responsabilité

de Patrons et Publique

Pharmaciens, Automobiles

La Prévoyance

160 rue St.-Jacques, Montréal

TEL. MAIN 1626

J. G. GAGNE, gérant général

GEO. GONTHIER H.-E. MIDGLEY

Licencié Inst. Comptable, Comptable Incorporé

GONTHIER & MIDGLEY

Comptables et Auditeurs

103 RUE S.-FRANCOIS-XAVIER - MONTREAL

Téléphone MAIN 2701- 9

Adresse télégraphique - "GONTHLEY"

JOSEPH FORTIER

Fabricant-Papetier

Atelier de reliure, reliure typographique, relief et gaufrage, fabrication de livres de comptabilité. Formules de bureau.

210 QUEST RUE NOTRE-DAME
(Angle de la rue S.-Pierre), MONTREAL

Bureau Principal

angle de la rue Dorchester ouest et l'avenue Union, MONTREAL

DIRECTEURS:

J.-Gardner Thompson, Président et directeur gérant, Lewis Laing, Vice-Président et Secrétaire; M. Chevallier; A.-A.-G. Dent, John Emo, Sir Alexandre Lacoste, Wm. Molson Macpherson, J.-C. Rimmer, Sir Frédéric Williams-Taylor, L.L.D., J.D. Simpson, Sous-Secrét.



BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, 2 PLACE d'ARMES, MONTREAL

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000

CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés

ASSURANCES

LES POLICES D'ASSURANCES-VIE D'UN TAUX ELEVE

Les avantages que procurent les assurances sont mises en évidence par le nombre sans cesse croissant des demandes d'assurance et par l'ampleur des primes souscrites. Il y a quelques jours, M. Julius Rosenwald, chef de la maison Sears, Loebuck & Co. et membre du Conseil de la Défense Nationale, s'est assuré pour l'énorme montant de \$2,500,000. Il n'est que naturel que pendant la plus grosse année de prospérité que le pays ait jamais eu, les affaires d'assurances soient brillantes et que les agents en aient leur large part. De fait, il y a un agent qui a fait le chiffre d'affaires surprenant de \$12,000,000 dans l'année. Les principaux porteurs d'assurances monstres sont: MM. W. P. Bonbright, un million de dollars; Henry P. Davison, un million de dollars; Harry T. Dunn, de Willis-Overland, qui s'est assuré personnellement pour \$1,800,000 ou bénéficiaire de sa famille et de sa corporation; Frank A. Vanderlip, qui porte \$700,000 d'assurance-vie; Percy Rockefeller qui est assuré pour \$2,000,000; J. Pierpont Morgan pour \$2,500,000 et Julius Rosenwald, pour \$2,500,000. Ce sont là quelques-uns des chiffres pour l'année 1917. Les hommes qui précédemment portaient \$50,000, \$100,000 ou \$200,000 d'assurances, et qui jugèrent à propos d'être plus lourdement assurés sont nombreux. Qu'est-ce que c'est que \$50,000 ou \$100,000 d'assurances pour un homme dont les biens nécessitent une protection de cinq, dix ou vingt fois ces montants?

La corporation d'un homme doit être assurée aussi bien que sa famille, car comme le soulignait M. George W. Johnston, un habile analyste d'économie: "La fonction de l'assurance-vie n'est pas limitée à la protection directe de la femme et des enfants."

La plupart de ces faits sont reconnus, mais il n'est pas toujours facile de placer le doigt sur l'argument exact qui décide l'homme qui fait de grosses affaires, à acheter de l'assurance. Voici cependant un argument qui a per-

mis à M. H. B. Rosen, un des agents d'assurances-vie les plus habiles de faire contracter récemment, à sir Mortimer Davis, le roi canadien du tabac, une assurance sur la vie de \$1,500,000.

"Je le convainquis que plus l'homme est grand, plus ses intérêts sont considérables; que quel que soit le montant important d'argent qu'il ait à sa disposition, la seule chose sûre et liquide est la protection de ses intérêts par l'achat d'un montant suffisant d'assurance-vie pour rendre ses biens absolument indépendants des vicissitudes des conditions commerciales."

Laurence Priddy, le président des National Association of Life Underwriters qui fit prendre de grosses polices d'assurance à Frank A. Vanderlip et plusieurs membres de la famille Havemeyer, ainsi qu'à plusieurs directeurs de la Standard Oil Company disait que le meilleur moyen de faire comprendre aux hommes la nécessité de l'assurance-vie était de leur montrer comment elle fournit les moyens d'obtenir de l'argent tout prêt en cas d'urgence. Les taxes doivent être payées dans les douze mois après la mort d'un homme. Si un homme meurt en un temps où les conditions du marché sont défavorables, le besoin d'un gros montant d'argent qui est fourni par son assurance-vie est souverain.

Dans le cas de Julius Rosenwald, l'argument qui arriva à le convaincre fut que son assurance fournirait à sa succession l'argent nécessaire pour rencontrer les taxes de l'héritage, après sa mort. Il ne fait pas de doute que cet argument est d'une force véridique.

Dans leurs campagnes d'affaires, les compagnies d'assurances-vie américaines ne se font pas une spécialité de solliciter de grosses polices. Il n'y a pas de compagnie au monde qui assumerait en ce moment, une obligation d'un million de dollars pour un risque. La couverture maximum sur une vie, est celle connue d'une compagnie pour \$300,000, encore que la règle de cette compagnie fut qu'on ne pouvait souscrire plus de \$100,000 dans une année. En

d'autres termes les \$300,000 furent placés par lots de \$100,000 de douze mois en douze mois. Deux compagnies ont une ligne maximum de \$200,000 chaque.

Pour un jeune homme d'environ 35 ans, d'une constitution physique excellente, comme par exemple Tom Shevlin, l'ancien joueur de football, il n'était pas difficile d'obtenir des compagnies qu'elles prennent un million; mais Tom Shevlin mourut. Ce ne fut pas seulement une grande perte pour ses amis, mais pour les bureaux exécutifs de l'assurance-vie, qui envoyèrent cependant les chèques des compagnies quelques jours après pour régler cette perte. La police de Shevlin fit beaucoup pour populariser l'assurance-vie parmi les jeunes gens, qui pensèrent naturellement: "Si une étoile de football meurt si rapidement, nul de nous n'est garanti d'une longue vie"; mais elle jeta un froid dans les bureaux d'assurance-vie. En conséquence, lorsque Harold Pierce de Philadelphie demanda une assurance de \$2,500,000 sur la vie de J. Pierpont Morgan, le cas ne fut pas réglé en une seconde et de longues discussions furent échangées dans les bureaux des compagnies, dont quelques-unes pour des raisons qui ne furent jamais rendues publiques, refusèrent de prendre le risque. Finalement, l'assurance complète fut placée, \$1,700,000 aux Etats-Unis, un certain montant au Canada, et le reste en Angleterre.

Pour l'instant, l'assurance Rosenwald est soumise à l'approbation des compagnies et il sera intéressant de voir si le montant de \$2,500,000 sera entièrement couvert. M. Rosenwald est âgé de 55 ans, et porte déjà depuis quelque temps, \$150,000 d'assurance, et au demeurant, il est en mesure de payer n'importe quelle prime, puisque — dit-on — son revenu annuel dépasse \$1,000,000.

Il est relativement plus malaisé à présent de placer une grosse assurance, que ce ne l'était autrefois. Comme le disait un underwriter: "Il y a plus de cas de \$200,000 rejetés que de cas de \$10,000."

Table Alphabétique des Annonces

American Pad and Textile 5	Caron, L.-A. 34	Gillett Co. (Ltd.) E. W.10	Nicholson File 27
Assurance Mont-Royal 32	Church & Dwight 4	Gonthier & Midgley . .32	Nova Scotia Steel Co.. 30
Baker & Co. (Walker) 8	Cie d'Assurance Mu- tuelle du Commerce 32	Hall Coal Co. 8	Paquet et Bonnier . . . 21
Banque d'Hochelega . 30	Cie Impériale Enr. . . .7	Handy Collection Asso- ciation 34	P. Poulin et Cie. 34
— Nationale 30	Clark, Wm. 8	Heinz. 7	Rolland et Fils, J.-B. . 34
— Molson 30	Cluett, Peabody 4	Imperial Tobacco . . .11	St-Amour, Ernest . . . 34
— Provinciale . . . 30	Connors Bros. 10	Jonas & Cie, H.	St. Lawrence Sugar Co. 9
Benoit et De Grosbois 32	Cottam Bird Seed . . . 34	.. Couverture intérieure	Semeteys, L. 8
British Colonial Fire Assurance 32	Couillard, Auguste . . 34	La Prévoyance 32	Simms & Co., Ltd. . . . 29
Brodeur, A. 8	Dionne's Sausages . . . 8	Leslie & Co., A.-C. . . 27	Small's Ltd. . Couverture
Brodie et Harvie 8	Dom. Canners (Ltd.) . 3	Liverpool-Manitoba . . 32	Sun Life of Canada . . 32
Brunet, J., Ltée 8	Eddy, E. B. & Co. . . . 9	Mathieu (Cie J.-L.) . . 8	Thompson (B. & S. H.) Co., Ltd. 22
Canada Life, Assurance Co. 32	Esinhart & Evans . . . 32	McArthur, A. 27	United Shoe Machinery Co., (Ltd.) . Couverture
Canada Mathews Gra- vity Carrier Co. . . . 27	Fairbank, N. K. 6	Montbriand, L.-R. . . . 34	Western Ass. Co. 32
Canada Starch	Fontaine, Henri. 34		
..... Couverture	Fortier, Joseph 32		
Canadian Salt 5	Gagnon & L'heureux . 34		
	Garand, Terroux & Cie 34		

Maison fondée en 1870
AUGUSTE COUILLARD

IMPORTATEUR DE
Ferronnerie et Quincaillerie, Verres
à Vitres, Peinture, etc.
Spécialité: Poêles de toutes sortes
Nos 232 à 239 rue S.-Paul
Ventes 12 et 14 S.-Amable, MONTREAL

La maison n'a pas de commis-voyageurs
et fait bénéficier ses clients de cette écono-
mie. Attention toute spéciale aux com-
mandes par la malle. Messieurs les mar-
chands de la campagne seront toujours
servis au plus bas prix du marché.

L.-A. CARON, Téléphone Bell
MAIN 3570
Comptable licencié

Institut des Comptables et Au-
diteurs de la Province du Québec
48, Notre-Dame-O., Montréal

PAIN POUR OISEAU est le "Cot-
tam Bird Seed" fabriqué d'a-
près six brevets. Marchandise de
confiance; rien ne peut l'approcher
comme valeur et comme popularité.
Chez tous les fournisseurs en gros.

New Victoria Hotel

H. FONTAINE, Propriétaire
QUEBEC
L'Hôtel des Commis-Voyageurs.
Plan Américain. Taux, à partir de \$2.00

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Courtiers
48 rue Notre-Dame-Ouest Montréal

L.-R. MONTBRIAND

Architecte et Mesureur,
230 rue S.-André, Montréal.

ERNEST ST-AMOUR

Curateur et Liquidateur de Faillites
Commissaire pour Québec
Edifice Banque de Québec
No. 11 Place d'Armes, MONTREAL
Téléphone Main 3235.
Chambres 713-714.

GAGNON & L'HEUREUX

COMPTABLES LICENCIÉS
(CHARTERED ACCOUNTANTS)
Chambres 315, 316, 317, Edifice
Banque de Québec
11 Place d'Armes, MONTREAL
Téléphone Bell Main 4972.
P.-A. GAGNON, C.A.
J.-ARTHUR L'HEUREUX, C.A.

Vient de Paraître
**ALMANACH ROLLAND, AGRI-
COLE, COMMERCIAL ET
DES FAMILLES**

— 52^e Année —

Publié par la
COMPAGNIE J.-B. ROLLAND
& FILS,
MONTREAL.

La nouvelle édition de cet Almanach ne le cède en
rien sur ses devancières, car on y trouve avec tous
ses nombreux renseignements d'usages, un choix
judicieux de conseils pratiques, anecdotes, oeuvres
inédites de nos meilleurs auteurs: "Le Village et la
Ville", par S. Clapin; "Marraine et Filloul", par A.
D. DeCelles; "Un héros inconnu", par R. Girard;
"Polycarpe", par A. Bourgeois; article sur l'Alcoo-
lisme, par le Dr. J. Gauvreau, etc.

Cet Almanach déjà si populaire restera encore au
rang des plus précieuses publications de ce genre.

PRIX
15c, — franco par la malle, 20c.

TEL. MAIN 1950

CHAMBRE 405

Collections et Achats de Comptes

HANDY COLLECTION ASSOCIATION: 71A Rue St-Jacques, Montréal
Edm. Chaput, Gérant, BUREAUX DU SOIR: Jos Mayer, H. C. S.,
1517 Papineau 154 Marquette

**Vieille Vivante, Oeufs Frais
Pendus et Plume**

Demandé par
P. POULIN & CIE
MARCHÉ BONSECOURS, MONTREAL
Remises Promptes. Pas de Commissions
Demandez les prix par lettre.

QUAND UN ARTICLE PORTE
CETTE MARQUE

TRADE



MARK

*Vous pouvez avoir
Confiance en sa qualité*

United Shoe Machinery Company of Canada
LIMITED

122 rue Adélaïde Ouest,
TORONTO

28 rue Demers, Québec (P.Q.).
Kitchener (Ont.), 179 rue King Ouest.

MONTREAL (P.Q.).
Avenue Bennett et rue Boyce,
MAISONNEUVE.

CROWN BRAND CORN PURE SYRUP

La valeur
alimentaire
de ce
Sirop de table
sain

plait aux épouses
et aux mères

Sa saveur
parfumée fait
les délices des
grandes personnes
aussi bien que
des enfants

Son économie
plait
à tout le monde



L'économie est
le mot d'ordre
de tout le pays.

Dites à vos clients
d'économiser de
l'argent en
mangeant plus
de sirop
"Marque Crown"
et
moins de sucre.

The Canada
Starch Co.
LIMITED
MONTREAL